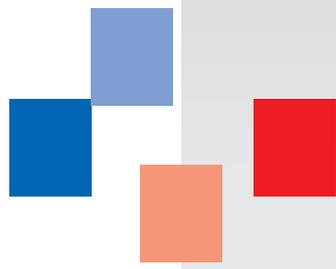
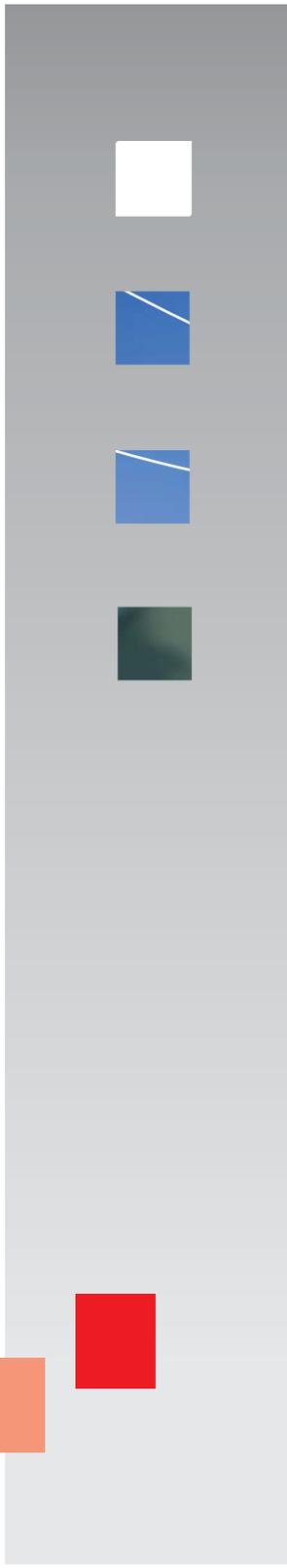


# ... l'économie sociale et solidaire

*en Ile-de-France*



## Direction régionale d'Ile-de-France

7, rue Stephenson - Montigny-le-Bretonneux  
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex  
Tél : 01 30 96 90 00

### Directrice de la publication

Sylvie Marchand

### Comité de suivi

Eric Forti (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire :  
[www.economie-sociale.coop](http://www.economie-sociale.coop))

Bérangère Eldin et Claire Marenco (L'Atelier - Centre de ressources régional  
de l'économie sociale et solidaire :

[www.atelier-idf.org](http://www.atelier-idf.org))

Sandrine Bouffin et Pierre Girard (Insee Ile-de-France)

Jean Lienhardt (secrétariat général du CRIES Ile-de-France)

### Auteurs

Bérangère Eldin et Céline Portero (L'Atelier)

Sandrine Bouffin, Nathalie James et Isabelle Machado da Luz (Insee Ile-de-France)

### Rédactrice en chef

Christel Collin

### Secrétaire de rédaction

Françoise Beauflis

### Conception graphique

Nathalie Droux et Nicolas Renaud

### Impression

Symphonie Graphique

### Crédits photos

« Seb! Godefroy »



Insee ile-de-Fr@nce Infos  
La lettre électronique vous informe tous les mois  
de l'activité de l'Insee Ile-de-France  
[www.insee.fr/ile-de-france](http://www.insee.fr/ile-de-france)



# L'économie sociale et solidaire en Ile-de-France

**D**ès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'économie sociale s'affirme et vise à placer l'économie au service de l'Homme. Aujourd'hui, les organisations de l'économie sociale adhèrent à une charte publiée en 1980 qui précise leurs caractéristiques d'actions et de redistributions dans le respect des intérêts individuels.

Les entreprises de l'économie sociale se développent au-delà des champs qu'elles avaient investis historiquement (éducation, santé, action sociale, activités financières, assurance, sport, culture et loisirs). Elles innovent dans de nombreuses activités : bâtiment, transports, commerce, imprimerie, énergies renouvelables et gestion des déchets, communication, tourisme, services et conseils aux entreprises, accompagnement à la création d'activité. Les modalités d'organisation et de gestion sont propres à l'économie sociale. Ainsi, les relations entre les administrateurs, les salariés et les usagers sont spécifiques. De plus, la gestion financière est originale car elle allie à la fois des ressources publiques et privées.

En Ile-de-France, l'ensemble des acteurs de l'économie sociale représente 31 000 établissements qui emploient 374 000 salariés. Les associations sont particulièrement nombreuses dans la région. Les principaux champs d'action de l'économie sociale relèvent de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

Cette étude est le fruit d'une collaboration entre la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Ile-de-France (CRESS), l'Atelier - Centre de ressources régional de l'Economie sociale et solidaire et la Direction régionale de l'Insee. Elle a été initiée par le Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale (CRIES) qui s'interroge sur la place de l'économie sociale et solidaire dans le développement de l'économie régionale. Ce fructueux travail a permis de mesurer le poids de l'économie sociale dans l'économie francilienne, de caractériser l'emploi salarié et d'analyser les disparités départementales en matière d'économie sociale dans la région.

Ce dossier apporte un véritable éclairage sur la situation de l'économie sociale de la région Ile-de-France et constitue ainsi une référence pour les acteurs chargés de la définition et de la mise en œuvre de politiques publiques locales visant le développement de l'économie sociale.

En outre, ce travail marque le début des activités de l'observatoire de l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France mis en place par la CRESS et l'Atelier en 2010.

Sylvie Marchand  
La directrice régionale  
de l'Insee d'Ile-de-France



Eric Forti  
Le président  
de la Chambre Régionale  
de l'Economie Sociale  
et Solidaire d'Ile-de-France



Jean-Marc Brûlé  
Le président  
de l'Atelier - Centre  
de ressources régional  
de l'Economie sociale et solidaire



## ■ ■ ■ ■ L'économie sociale et solidaire en Ile-de-France

### ■ Poids de l'économie sociale dans l'économie francilienne 3

Un salarié sur deux travaille dans le secteur « éducation, santé et action sociale »

### ■ Caractéristiques de l'emploi salarié 9

Le renouvellement des salariés de l'économie sociale : un véritable enjeu

### ■ Disparités départementales 15

Deux salariés de l'économie sociale sur cinq travaillent à Paris

### ■ ■ ■ ■ Présentation de la Cress et de l'Atelier 23

### ■ ■ ■ ■ Glossaire 24

### ■ ■ ■ ■ Méthodologie 25

### ■ ■ ■ ■ Bibliographie 28



# Un salarié sur deux travaille dans le secteur « éducation, santé et action sociale »

Les 31 300 établissements de l'économie sociale emploient 374 300 salariés en 2007. L'Ile-de-France est ainsi la première région de France en nombre d'établissements et d'emplois. Cependant, le poids de l'économie sociale dans l'emploi régional est plus faible en Ile-de-France que dans le reste du territoire national.

Les principaux champs d'intervention de l'économie sociale relèvent des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale, de l'administration et des services aux particuliers. Les associations sont le principal employeur de l'économie sociale. Entre 2004 et 2007, le poids des établissements de l'économie sociale dans l'économie francilienne progresse, mais celui de l'emploi stagne.

L'économie sociale constitue un enjeu important en termes d'emploi et d'établissement. Le rapport sur le développement de l'économie sociale et solidaire, remis en avril 2010 par le député Vercamer au Ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives et au Secrétaire d'Etat à l'Emploi, préconise quatre orientations dont celle de favoriser une meilleure visibilité et une meilleure reconnaissance de l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale est constituée, pour l'essentiel, d'associations (9 établissements sur 10 et 8 salariés sur 10). Les trois autres familles de l'économie sociale sont les coopératives (les coopératives scolaires, les banques coopératives, les coopératives agricoles, les sociétés coopératives de production...), les mutuelles de santé et d'assurance et les fondations (la Fondation Rothschild, l'Institut Pasteur, l'Institut Curie...).

## Près de deux salariés de l'économie sociale sur dix travaillent en Ile-de-France

L'Ile-de-France est la première région de France en nombre d'établissements et d'emplois

En 2007, l'économie sociale regroupe 31 300 établissements employeurs en Ile-de-France et compte 374 300 salariés. Elle concentre ainsi 15 % des établissements employeurs et 17 % des emplois de l'économie sociale. La région Rhône-Alpes est la deuxième région, avec 10 % des établissements et 11 % des emplois de l'économie sociale.

Les fondations sont surreprésentées en Ile-de-France : la région accueille 30 % de leurs établissements. En outre, plus du tiers de leurs salariés travaillent en Ile-de-France.

Les établissements de l'économie sociale francilienne sont de taille plus importante que la moyenne nationale : 12 salariés par établissement contre 10. C'est le cas en particulier des mutuelles (29 salariés, en moyenne, contre 17) et des coopératives (19 contre 13).

Les établissements employeurs de l'économie sociale francilienne sont essentiellement des sièges (78 %), surtout dans le cas des associations (83 % des établissements).

L'économie sociale est, cependant, moins représentée dans l'économie francilienne que dans l'ensemble du territoire

En France, l'économie sociale représente près d'un établissement et d'un salarié sur dix dans l'ensemble de l'économie. La région Ile-de-France se situe en dessous de la moyenne natio-

### 31 300 établissements employeurs et 374 300 salariés relèvent de l'économie sociale en Ile-de-France

Familles	Etablissements employeurs		Effectifs salariés au 31 décembre		Effectifs salariés moyens par établissement au 31 décembre	
	Ile-de-France	France	Ile-de-France	France	Ile-de-France	France
Coopératives	1 700	23 900	32 800	300 200	19	13
Mutuelles	800	7 200	23 800	119 900	30	17
Associations	28 500	182 900	295 400	1 763 400	10	10
Fondations	300	1 100	22 300	62 200	74	57
<b>Ensemble économie sociale</b>	<b>31 300</b>	<b>215 100</b>	<b>374 300</b>	<b>2 245 700</b>	<b>12</b>	<b>10</b>
Hors économie sociale	417 600	2 014 900	5 060 100	20 395 200	12	10
<b>Total</b>	<b>448 900</b>	<b>2 230 000</b>	<b>5 434 400</b>	<b>22 640 900</b>	<b>12</b>	<b>10</b>

Champ : postes de travail au 31 décembre 2007 (hors agriculture-sylviculture-pêche, intérimaires et postes annexes).

Source : Insee, CLAP 2007

nale avec 7 % des établissements et des salariés relevant de l'économie sociale. Cette faible proportion peut s'expliquer par la forte concentration des emplois du reste de l'économie dans la région. Au plan national, l'économie sociale est davantage représentée en milieu rural. Elle est donc globalement moins présente en Ile-de-France. Seul Paris fait figure d'exception grâce à l'implantation de nombreux établissements sièges.

La densité des établissements relevant de l'économie sociale (nombre d'établissements de l'économie sociale rapporté à la population régionale) est également plus faible en Ile-de-France que dans l'ensemble du territoire (27 établissements pour 10 000 habitants en Ile-de-France, contre 34 pour la France). La région francilienne se positionne ainsi loin derrière les régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire et Bretagne. Ces dernières comptabilisent plus de 40 établissements pour 10 000 habitants.

La densité des effectifs salariés de l'économie sociale est également inférieure dans la région : on dénombre 323 salariés pour 10 000 habitants dans la région, contre 353 sur le territoire français  .

La masse salariale de l'économie sociale francilienne s'élève à 9,8 milliards d'euros. Elle représente 5 % de la masse salariale régionale, une proportion de 3 points inférieure au niveau national. Dans les régions Bretagne et Poitou-Charentes, le poids de la masse salariale de l'économie sociale est au moins le double.

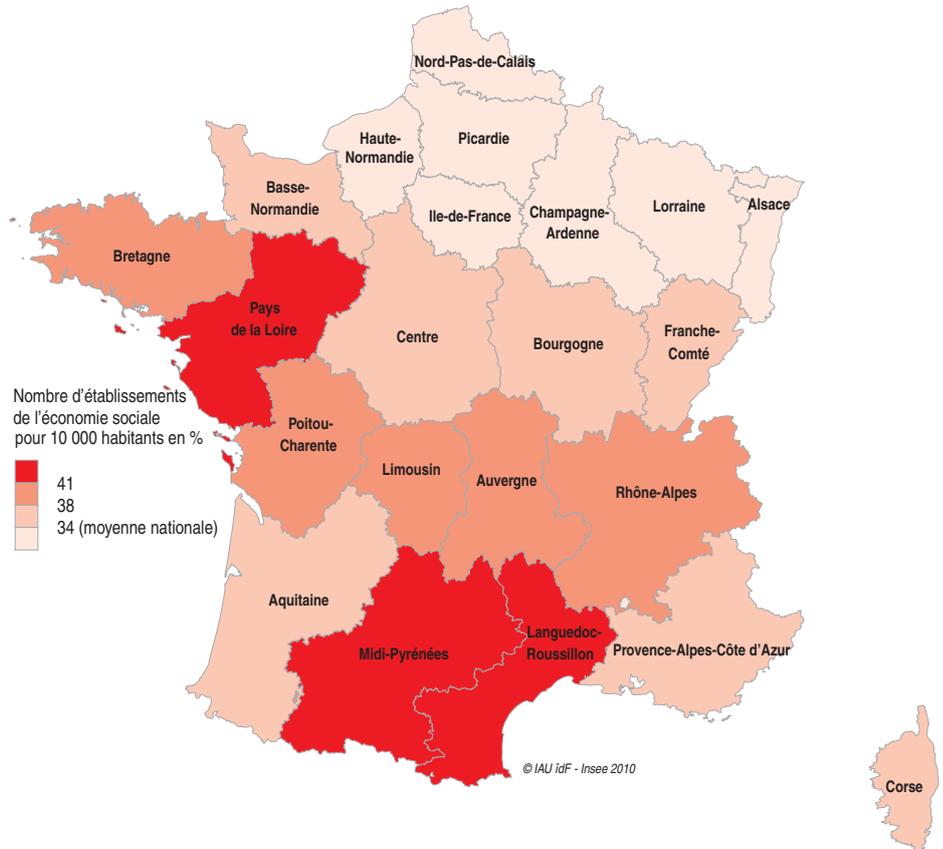
Toutefois, la région concentre 19 % de la masse salariale de l'économie sociale de l'ensemble du territoire. Les fondations et les mutuelles régionales représentent respectivement 39 % et 23 % de la masse salariale nationale.

### Des secteurs d'activité diversifiés

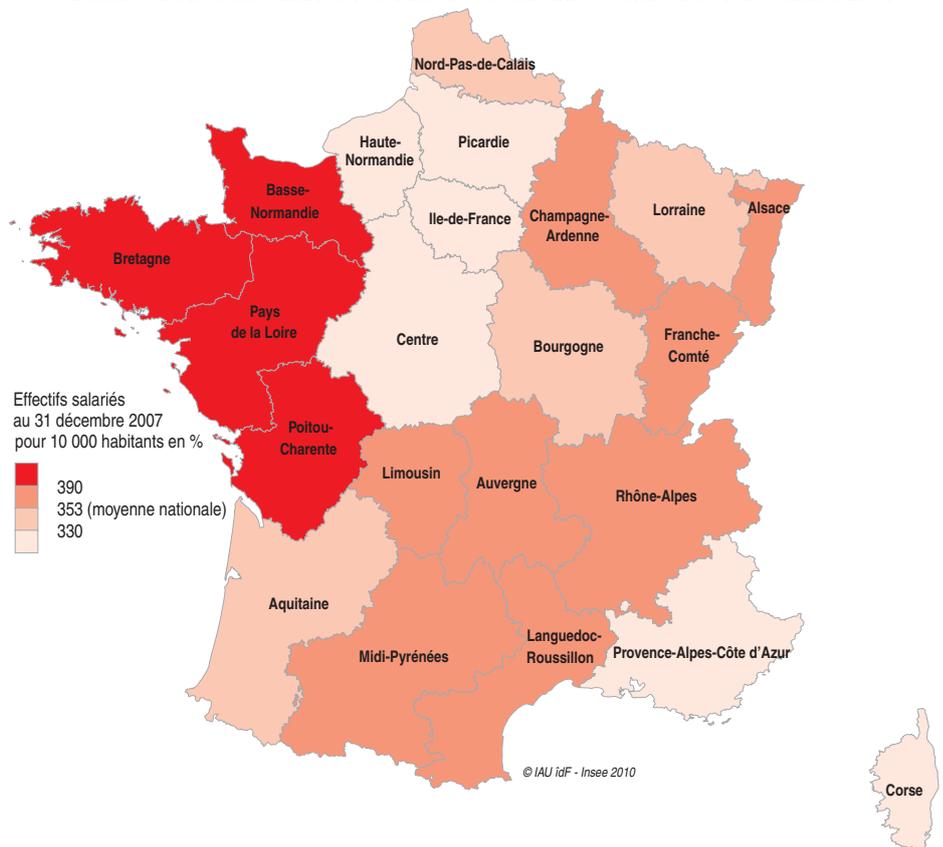
Le champ d'intervention de l'économie sociale est diversifié. En Ile-de-France,

## Densité des établissements et densité des effectifs salariés

### Densité des établissements de l'économie sociale en 2007



### Densité d'effectifs salariés relevant de l'économie sociale au 31 décembre 2007



Source : Insee, CLAP 2007 et recensement de la population 2007 (population municipale)



**3 Plus de la moitié des effectifs de l'économie sociale dans le secteur « éducation, santé et action sociale »**  
 En %

Secteurs d'activité	Etablissements employeurs		Effectifs salariés au 31 décembre	
	Ile-de-France	France	Ile-de-France	France
Education, santé, action sociale dont :	24,5	26,5	56,3	60,2
<i>Education</i>	8,9	9,1	16,3	15,6
<i>Activités relatives à la santé</i>	2,1	2,1	11,2	7,5
<i>Action sociale</i>	13,4	15,2	28,7	37,2
Administration	30,1	22,9	15,5	10,4
Activités financières	6,3	9,3	11,0	11,2
Services aux particuliers dont :	32,9	30,3	10,0	7,3
<i>Hôtels et restaurants</i>	1,5	2,3	1,4	1,4
<i>Activités récréatives, culturelles et sportives</i>	31,1	27,7	8,5	5,7
<i>Services personnels et domestiques</i>	0,3	0,3	0,1	0,2
Services aux entreprises dont :	4,3	5,7	4,5	4,8
<i>Recherche et développement</i>	1,1	0,4	1,7	0,5
<i>Conseils et assistance</i>	2,1	1,9	1,6	1,9
Autres services aux entreprises	1,1	3,4	1,2	2,4
Autres activités	2,0	5,2	2,7	6,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee, CLAP 2007

cinq secteurs d'activité sont prédominants : l'éducation, la santé et l'action sociale, l'administration, les activités financières, les services aux particuliers et les services aux entreprises.

« **Education, santé et action sociale** »,  
 principal secteur d'activité  
 de l'économie sociale francilienne

Le secteur « éducation, santé et action sociale » emploie 211 000 salariés dans 7 600 établissements employeurs . Ce secteur est toutefois moins représenté que dans l'ensemble du territoire français. Ce sont les associations qui interviennent principalement dans ce secteur. Elles agissent plus particulièrement dans les activités hospitalières, les autres formes d'actions sociales (Médecins Sans Frontières, Croix Rouge Française...) et l'enseignement secondaire général.

En revanche, avec 59 200 salariés et 9 400 établissements, le secteur de l'administration est mieux représenté en Ile-de-France qu'au niveau national. La quasi-totalité des établissements et des emplois de ce secteur relève d'associations, telles que l'association pour l'emploi des cadres (APEC) ou l'asso-

ciation pour le droit à l'initiative économique (ADIE).

Le secteur des services aux particuliers, avec des établissements comme l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air (UCPA) ou les Arts décoratifs, est également plus important dans la région qu'au plan national : il concentre un tiers des établissements et 10 % des salariés de l'économie sociale francilienne. Ce secteur compte une majorité d'associations.

Le secteur des activités financières, quant à lui, emploie de nombreux salariés mais compte peu d'établissements. Il s'agit principalement de grandes coopératives bancaires et, dans une moindre mesure d'entreprises mutualistes.

Par ailleurs, les entreprises de l'économie sociale se développent et innovent dans de nombreux autres champs d'activité : bâtiment, transports, commerce, imprimerie, énergies renouvelables et gestion des déchets, communication, tourisme, services et conseils aux entreprises, accompagnement à la création d'activité. Mais ces activités sont moins représentées en

Ile-de-France que pour l'ensemble de la France.

### Les associations et le bénévolat en France

Selon l'étude de Viviane Tchernonog, CNRS-Centre d'Economie de la Sorbonne, le nombre d'associations en activité est estimé à 1 100 000 en 2005 en France parmi lesquelles 172 000 ont recours à l'emploi salarié (soit 16 %), les autres ne s'appuyant que sur du travail bénévole.

Les associations ont recours à de multiples formes de travail :

- le travail salarié : 1 046 000 salariés en équivalent temps plein ;
- le travail bénévole : 14,2 millions de bénévoles actifs qui réalisent un volume de travail en équivalent temps plein de l'ordre de 935 000 emplois, présents pour 76 % dans les associations non employeurs ;
- le travail de personnes salariées mises à leur disposition par des organismes le plus souvent publics et qui relèvent d'autres budgets : de l'ordre de 56 000 en équivalent temps plein, présents pour la plus grande part dans les associations employeurs.

## « Education, santé et action sociale » : un salarié sur quatre relève de l'économie sociale

Le poids de l'économie sociale est particulièrement important dans le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. Un salarié de ce secteur sur quatre travaille dans l'économie sociale  4. L'économie sociale est aussi relativement bien implantée au sein des activités financières (14 % des salariés).

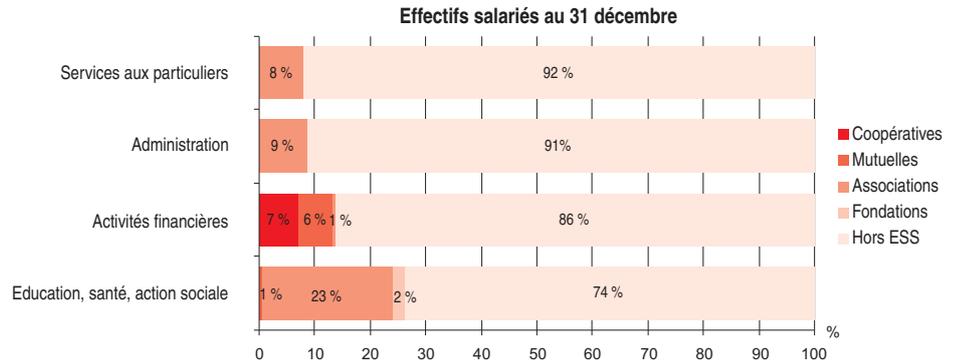
### Prédominance des associations

#### Les associations dans l'économie sociale : 9 établissements et 8 salariés sur 10

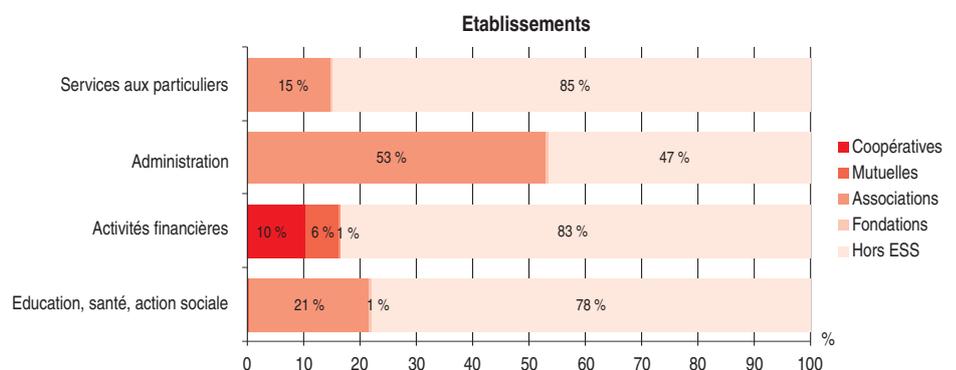
Avec 28 500 établissements employeurs et 295 400 salariés, les associations sont de loin la première famille de l'économie sociale francilienne. Elles regroupent 91 % des établissements de l'économie sociale en Ile-de-France contre 85 % sur l'ensemble du territoire. La part des salariés des associations dans l'économie sociale francilienne est, quant à elle, identique à la part nationale (79 %). En Ile-de-France, comme dans l'ensemble du territoire national, les associations sont plutôt des petites structures, dont l'effectif moyen est de 10 salariés par établissement. Ces structures ont recours à d'autres formes de travail : le bénévolat et les mises à dispositions d'autres organismes (⇒ ■ Les associations et le bénévolat en France).

Une association sur trois appartient au domaine de la culture et des loisirs ou à celui des sports. Néanmoins, ces deux secteurs ne regroupent qu'un emploi salarié associatif sur dix. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'ils ont recours plus fréquemment au travail bénévole. L'action sociale constitue également un domaine important d'intervention des associations : 4 000 établissements (14 % des associations) et plus de 100 000 salariés (34 % des emplois associatifs). L'accueil des personnes handicapées et l'aide par le travail constituent les principales activités de ce domaine  5. Les associations sont

## 4 Secteur « éducation, santé et action sociale » : 26 % des salariés et 22 % des établissements relèvent de l'économie sociale



Lecture : 26 % des salariés de l'éducation, la santé et de l'action sociale travaillent dans l'économie sociale.



Lecture : l'économie sociale concentre 53 % des établissements de l'administration.

Source : Insee, CLAP 2007

également fortement présentes dans l'éducation qui regroupe 11 % de leurs établissements et 21 % de leurs effectifs salariés, principalement dans la formation initiale (13 % des emplois associatifs).

Les établissements de santé sont les plus grandes structures avec un effectif moyen de 50 salariés par établissement. A l'inverse, les plus petites structures se trouvent dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs avec 5 salariés ou moins par établissement.

Les établissements de l'action sociale emploient, en moyenne, 25 salariés. Dans les associations d'aide par le travail et d'accueil des personnes handicapées, la taille des établissements est encore plus importante (respectivement 47 et 40 salariés par établissement). En revanche, dans les crèches et garderies, l'effectif salarié moyen est beaucoup plus faible (11 salariés par établissement).

Enfin, dans le domaine de l'éducation, les établissements du secteur de la for-

mation initiale emploient davantage de salariés, avec un effectif moyen de 44 salariés contre 10 salariés par établissement dans la recherche et développement et dans la formation des adultes et la formation continue.

### Des coopératives essentiellement de crédit

Les coopératives forment la seconde famille de l'économie sociale en Ile-de-France avec 1 700 établissements, soit 5 % des établissements employeurs de l'économie sociale francilienne. La part des coopératives en Ile-de-France est deux fois moindre qu'au niveau national. Les coopératives emploient 32 700 salariés soit près de 9 % des salariés de l'économie sociale francilienne. En Ile-de-France, les établissements coopératifs sont généralement des établissements de taille importante à vocation régionale et nationale. Au sein des coopératives, les coopératives de crédit sont très largement prédominantes, avec 7 établisse-



## 5 Un salarié des associations sur trois travaille dans le domaine social

Familles et domaines de l'économie sociale	Etablissements employeurs		Effectifs salariés au 31 décembre	
	Nombre total	Part dans chaque famille (en %)	Nombre total	Part dans chaque famille (en %)
<b>Coopératives</b>	<b>1 700</b>	<b>100,0</b>	<b>32 730</b>	<b>100,0</b>
Coopératives du domaine agricole	40	2,2	820	2,5
Coopératives de crédit	1 220	72,1	20 480	62,6
Coopératives de production	170	9,8	4 430	13,5
Coopératives autres	270	15,9	7 000	21,4
<b>Mutuelles</b>	<b>810</b>	<b>100,0</b>	<b>23 800</b>	<b>100,0</b>
Mutuelles régies par le code de la mutualité	440	54,0	16 700	70,2
Mutuelles régies par le code des assurances	370	46,0	7 100	29,8
<b>Associations</b>	<b>28 460</b>	<b>100,0</b>	<b>295 390</b>	<b>100,0</b>
Social : aide à domicile	320	1,1	8 260	2,8
Social : aide par le travail	350	1,2	16 660	5,6
Social : accueil des personnes handicapées	470	1,7	18 700	6,3
Social : accueil des personnes âgées	260	0,9	7 620	2,6
Social : crèches et garderies	390	1,4	4 300	1,5
Social : autres actions sociales	2 250	7,9	44 640	15,1
<b>Total social</b>	<b>4 040</b>	<b>14,2</b>	<b>100 180</b>	<b>33,9</b>
Education : formation initiale	870	3,0	38 100	12,9
Education : R & D, autres enseignements	1 250	4,4	11 520	3,9
Education : formation des adultes et formation continue	980	3,4	11 350	3,8
<b>Total éducation</b>	<b>3 100</b>	<b>10,9</b>	<b>60 970</b>	<b>20,6</b>
Santé	600	2,1	30 050	10,2
Sport	4 310	15,1	19 670	6,7
Culture et loisirs	5 380	18,9	11 700	4,0
Hébergement et restauration	440	1,5	4 740	1,6
Transports	110	0,4	690	0,2
Services aux entreprises	830	2,9	7 460	2,5
Autres	9 650	33,9	59 930	20,3
<b>Fondations</b>	<b>340</b>	<b>100,0</b>	<b>22 330</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>31 310</b>	<b>100,0</b>	<b>374 250</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee, CLAP 2007

ments sur 10 et 20 500 emplois, soit 63 % des salariés. Les coopératives regroupent ainsi 62 % des établissements et la moitié des effectifs du secteur des activités financières de l'économie sociale régionale.

Les coopératives de production et les coopératives autres relevant de divers secteurs, comme par exemple le bâtiment, le nettoyage, le transport, l'édition, l'alimentation, représentent un tiers des emplois et un quart des établissements. Enfin, la place des coopératives agricoles en Ile-de-France est faible avec 3 % des salariés du secteur.

L'économie sociale propose également des formes innovantes d'entrepreneu-

riat collectif : reprises d'entreprises sous forme coopérative, accompagnement d'entrepreneurs-salariés dans le cadre de coopératives d'activité et d'emploi (CAE), coopération entre salariés, usagers, bénévoles et collectivités territoriales au sein d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

#### Les mutuelles et les fondations, deux familles moins présentes dans l'économie sociale francilienne

Les mutuelles ont connu, à partir de 2001, d'importantes transformations, à commencer par la refonte du code de la mutualité, faisant suite à des directives européennes. La concurrence entre banques-assurances, so-

ciétés d'assurances et mutuelles conduit à des alliances, regroupements, fusions, et mutualisation de moyens. De plus, le vieillissement de la population française a pour conséquence un accroissement des coûts de la protection sociale. Enfin, l'évolution des technologies informatiques et la diversification des marchés modifient les activités des salariés. Ainsi, les métiers et les formations dans les mutuelles évoluent. Les postes de commercial et de négociateur se développent au détriment des métiers de gestionnaire.

En 2007, les mutuelles représentent moins de 3 % des établissements et 6 % des salariés de l'économie sociale

francilienne. La moitié des mutuelles est régie par le code de la mutualité et l'autre moitié par le code des assurances. Les activités financières représentent 78 % des emplois dans les mutuelles, contre 69 % en France. A l'inverse, le secteur « éducation, santé et action sociale » emploie proportionnellement moins de salariés en Ile-de-France que dans l'ensemble du territoire national (22 % contre 27 %).

Les mutuelles sont généralement constituées d'établissements de taille importante. En Ile-de-France, elles emploient en moyenne 29 salariés par établissement contre 17 en moyenne nationale. La taille des établissements est variable d'une région à l'autre. En Poitou-Charentes, qui accueille de nombreux sièges de mutuelles, elle est de 35 salariés en moyenne.

Les fondations franciliennes, telles l'Institut Pasteur ou la fondation hôpital Saint-Joseph, représentent près du tiers des fondations nationales mais leur poids dans l'économie sociale francilienne n'est que de 1 %. Avec un effectif de 66 salariés par établissement, les fondations sont, en moyenne, de plus grande taille en Ile-de-France que dans l'ensemble du territoire national (56 salariés par établissement) et que les établissements des autres familles de l'économie sociale régionale. Les fondations franciliennes ont souvent une vocation nationale. Les trois quarts de leurs salariés travaillent dans le secteur « éducation, santé et action sociale ». Les autres salariés travaillent pour l'essentiel dans le secteur des services aux entreprises.

### **Le poids des établissements de l'économie sociale dans l'économie francilienne progresse entre 2004 et 2007**

Le poids des établissements franciliens de l'économie sociale progresse de 0,4 point entre 2004 et 2007. Cette tendance concerne pratiquement toutes les régions de France à l'exception du Nord - Pas-de-Calais et des départements d'Outre-Mer.

En revanche, la part des salariés de l'économie sociale dans l'ensemble de l'économie reste stable en Ile-de-France, alors qu'elle croît dans quasiment toutes les régions. De ce fait, l'écart s'accroît entre l'Ile-de-France et les régions à forte proportion d'emplois dans l'économie sociale, telles que la Bretagne (+ 0,1), le Poitou-Charentes (+ 0,3) et le Languedoc-Roussillon (+ 0,1).

En Ile-de-France, comme au niveau national, c'est le poids des établissements associatifs dans l'ensemble des établissements franciliens qui évolue le plus (+ 0,3 point) entre 2004 et 2007.

### **Les établissements des services aux particuliers et de l'administration renforcent leur prédominance**

Dans les secteurs des services aux particuliers et de l'administration, la part des établissements employeurs augmente respectivement de 1,8 et 1,5 point entre 2004 et 2007. Déjà fortement prépondérants en 2004, ces secteurs regroupent, en 2007, 63 % des établissements de l'économie sociale francilienne.

A contrario, la part des établissements du secteur « éducation, santé et action sociale » diminue de 1,7 point. Cependant, ce secteur regroupe encore 25 % des établissements de l'économie sociale d'Ile-de-France. De plus, c'est le seul secteur d'activité où la part des emplois dans l'économie sociale augmente entre 2004 et 2007 : + 0,3 point.

### **Les associations du domaine de la culture et des loisirs plus présentes mais pas plus employeuses en 2007 qu'en 2004**

Dans le domaine de la culture et des loisirs, la part des associations employeuses progresse de 1,2 point entre 2004 et 2007. En revanche, celle des emplois stagne. Dans ce domaine, les établissements restent de petite taille, avec un effectif moyen de 2 salariés par établissement en 2007.

A l'inverse, dans le domaine social, le poids des associations diminue (- 0,4 point), tandis que celui des emplois augmente (+ 2,3 points). A l'exception des crèches et des garderies, la part des emplois progresse dans tous les secteurs du domaine social.

En 2007, dans le domaine de l'éducation, les établissements associatifs et leurs emplois sont relativement moins nombreux qu'en 2004 (respectivement - 0,8 point et - 1,3 point). Tous les secteurs de l'éducation sont concernés par cette baisse. Seule la part des emplois de la formation initiale croît sur la période 2004-2007 (+ 0,6 point).

Les coopératives et les emplois associés ont très peu évolué entre 2004 et 2007. Les mutuelles sont, quant à elles, un peu moins présentes dans l'économie sociale en 2007 qu'en 2004. Il en est de même de leurs salariés : - 0,2 point.



# Le renouvellement des salariés de l'économie sociale : un véritable enjeu

*La part des salariés âgés de plus de 45 ans est importante dans l'économie sociale, ce qui soulève un enjeu fort de renouvellement des salariés. Les coopératives semblent moins concernées, car les moins de 30 ans représentent plus du tiers de leurs effectifs. L'économie sociale emploie principalement des professions intermédiaires et majoritairement des femmes. Les emplois à temps partiel sont fréquents dans la culture et les loisirs, l'aide à domicile et le sport. Les salaires sont peu élevés, en particulier dans les associations, mais les écarts de salaires entre hommes et femmes sont plus faibles que dans le reste de l'économie.*

**E**n 2007, 374 300 salariés travaillent dans l'économie sociale en Ile-de-France. Ils représentent 7 % de l'ensemble des salariés de la région. Leur profil diffère de celui des salariés du reste de l'économie car les activités sont plutôt tournées vers le monde éducatif, social et de la santé.

## Une part importante de salariés de plus de 45 ans dans l'économie sociale

36 % des salariés de l'économie sociale ont plus de 45 ans, contre 28 % dans le

reste de l'économie. Dans toutes les familles de l'économie sociale, près de quatre salariés sur dix ont plus de 45 ans, à l'exception des coopératives où cette tranche d'âge représente seulement 31 % des salariés, pourcentage néanmoins supérieur à la moyenne régionale. Dans les associations, les salariés de plus de 45 ans sont particulièrement présents dans l'éducation (44 %), notamment dans la formation initiale, dans la santé (44 %) et l'aide à domicile (41 %).

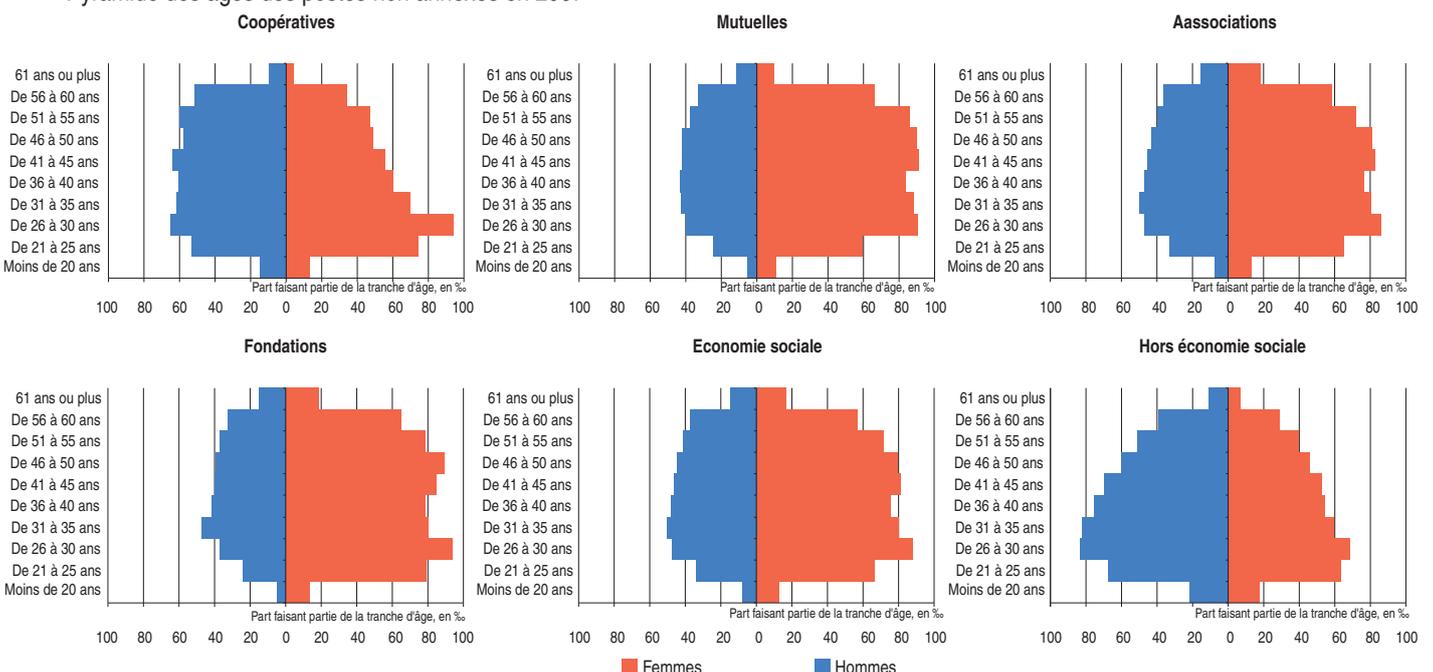
A l'avenir, les entreprises de l'économie sociale devront faire face à de

très nombreux départs à la retraite. En effet, la part des salariés âgés de plus de 55 ans est élevée (13 % dans l'économie sociale contre 9 % dans le reste de l'économie), particulièrement chez les femmes 📌❶.

Le renouvellement des salariés dans les prochaines années est un véritable enjeu. Le transfert d'expériences et de compétences en est un aspect important qui commence à être pris en compte au travers de formations universitaires spécialisées dans l'économie sociale et solidaire.

### ❶ Un fort enjeu de renouvellement des salariés de l'économie sociale

Pyramide des âges des postes non annexes en 2007



**Lecture :** parmi les salariés des coopératives, 94 % sont des femmes âgées de 26 à 30 ans.

Source : Insee, DADS 2007 (postes non annexes)

Corrélativement, les jeunes de moins de 30 ans sont moins représentés dans l'économie sociale que dans le reste de l'économie : ils occupent un emploi sur quatre, contre un sur trois dans le reste de l'économie. Certaines activités font cependant exception. Dans les associations du domaine social, les crèches et garderies emploient du personnel plus jeune : 38 % a moins de 30 ans. De même, dans le domaine du sport, les jeunes représentent 34 % des salariés. Dans les coopératives, les salariés sont dans l'ensemble plus jeunes, puisqu'un tiers du personnel a moins de 30 ans. C'est dans les coopératives de crédit que la part des jeunes de moins de 30 ans est la plus importante (36 %).

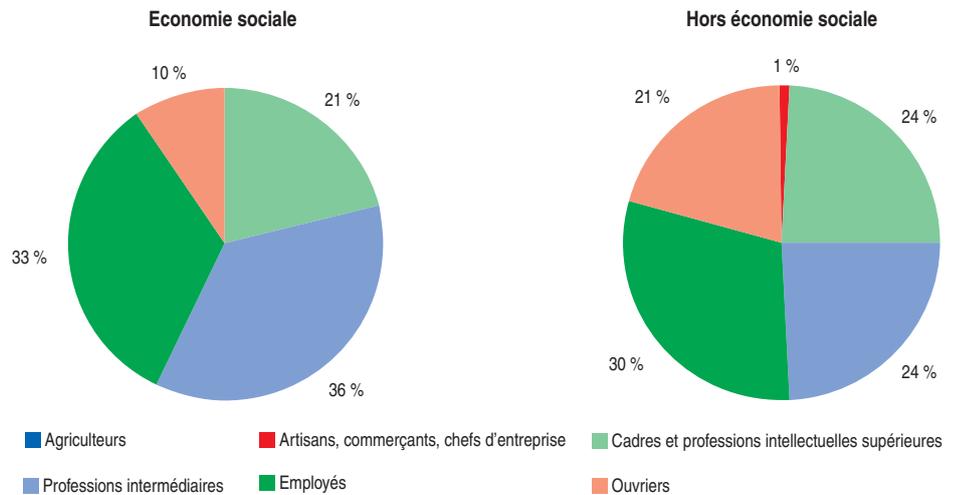
### Plus d'un salarié sur trois de l'économie sociale occupe une profession intermédiaire

Les professions intermédiaires représentent la principale catégorie de salariés dans l'économie sociale : 36 %, soit 12 points de plus que dans le reste de l'économie . Les professions intermédiaires sont moins présentes dans les mutuelles que dans les autres familles de l'économie sociale (30 %). Les salariés des mutuelles sont plus souvent des employés (43 %). De même, les associations ont davantage recours aux employés, notamment pour l'aide à domicile (87 %) et pour l'accueil de personnes âgées (77 %).

La proportion de cadres dans l'économie sociale s'élève à 21 %, contre 24 % dans le reste de l'économie. Les cadres sont surreprésentés uniquement dans les coopératives (26 % des salariés).

Dans certaines associations, les fonctions de direction sont assumées par des dirigeants bénévoles . Le profil des dirigeants dans les associations en France). La relation contractuelle particulière qui s'établit entre les salariés et leur président bénévole constitue, en effet, une spécificité de l'emploi dans les associations.

 36 % des salariés de l'économie sociale exercent une profession intermédiaire contre 24 % dans le reste de l'économie



Source : Insee, DADS 2007 (postes non annexes).

Les ouvriers sont deux fois moins représentés dans l'économie sociale que dans le reste de l'économie : 10 % contre 21 %. Toutefois, ils sont majoritairement présents (57 %) dans les activités de production. Il s'agit de secteurs d'activité tels que les transports, le commerce, l'imprimerie, la construction (bâtiment et travaux publics), la métallurgie, etc. Le BTP, secteur historique des sociétés coopératives et participatives (SCOP), représente une branche professionnelle importante et nécessite le plus souvent des formations de niveau V (CAP, BEP).

Les ouvriers sont également majoritaires dans les associations d'aide par le travail (55 %). Ces structures emploient notamment des travailleurs handicapés pour des activités de production du type façonnage, conditionnement, blanchisserie, menuiserie, entretien d'espaces verts...

### Les services aux particuliers, la santé, l'éducation : davantage de cadres dans l'économie sociale que dans le reste de l'économie

Les cadres des services aux particuliers, sont particulièrement nombreux dans l'économie sociale. Ils sont deux fois plus présents que dans le reste de l'économie : 30 % contre 17 %. A l'inverse, les employés sont deux fois moins nombreux (24 % dans l'économie sociale contre 50 % en dehors de l'économie sociale).

Les cadres de la santé sont également plus représentés dans l'économie sociale que dans le reste de l'économie. Un quart des salariés du secteur de la santé sont cadres, soit 5 points de plus que dans le reste de l'économie. Cette surreprésentation des cadres dans

### Le profil des dirigeants dans les associations en France

Selon l'étude de Viviane Tchernonog (CNRS-Centre d'Economie de la Sorbonne), les femmes accèdent difficilement aux fonctions de présidente (31 %). Elles sont plus nombreuses à occuper les fonctions de trésorier (42 %). De plus, elles sont majoritaires dans les fonctions de secrétaire. Près de la moitié des présidents d'associations sont retraités (46 %). Ce phénomène est plus accentué dans les associations sans salarié : 47 % contre 35 % dans les associations employeurs. Les présidents d'associations sont issus, pour 42 % d'entre eux, des catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures. Les autres dirigeants, les trésoriers et les secrétaires appartiennent plus souvent à la catégorie des employés.



**3 Les cadres des activités financières sont moins représentés dans l'économie sociale que dans le reste de l'économie**  
En %

Catégories socioprofessionnelles/ secteurs d'activité	Activités financières		Services aux particuliers		Education		Santé		Action sociale		Total des 5 secteurs	
	Economie sociale	Hors économie sociale	Economie sociale	Hors économie sociale	Economie sociale	Hors économie sociale	Economie sociale	Hors économie sociale	Economie sociale	Hors économie sociale	Economie sociale	Hors économie sociale
Cadres et professions intellectuelles supérieures	28	46	30	17	29	23	23	18	7	4	20	23
Professions intermédiaires	38	38	38	19	45	48	35	36	34	27	37	29
Employés	33	16	24	50	22	26	37	43	45	65	35	41
Ouvriers	1	1	8	14	3	3	4	3	14	4	8	8
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Insee, DADS 2007 (postes non annexes).

l'économie sociale concerne essentiellement les hommes (+ 10 points).

Dans l'éducation, on retrouve la même tendance avec 29 % de cadres dans l'économie sociale, soit 6 points de plus que dans le reste de l'économie. Corrélativement, les salariés sont moins souvent « employés » que dans le reste de l'économie.

Dans les activités financières, un salarié sur trois de l'économie sociale est un employé, soit deux fois plus que dans le reste de l'économie. Les cadres sont, en

revanche, moins représentés dans ce secteur de l'économie sociale.

**Deux tiers d'emplois féminins**

L'économie sociale comprend une forte proportion d'emplois féminins (63 %), bien supérieure au reste de l'économie (+ 20 points). Cette caractéristique s'affirme, en particulier, dans les mutuelles et les fondations (68 %). Seules les coopératives se distinguent du reste de l'économie sociale : les femmes représentent la moitié des effectifs.

Les femmes sont nombreuses dans les associations des domaines de la santé (74 %) et du social (71 %). Et plus particulièrement lorsque les services concernent un public fragile, tels que les jeunes enfants ou les personnes âgées (respectivement 95 % et 85 %). De même, l'emploi dans le domaine de l'aide à domicile (aide aux personnes dépendantes, aide ménagère, soutien scolaire, jardinage...) est presque exclusivement féminin (94 %).

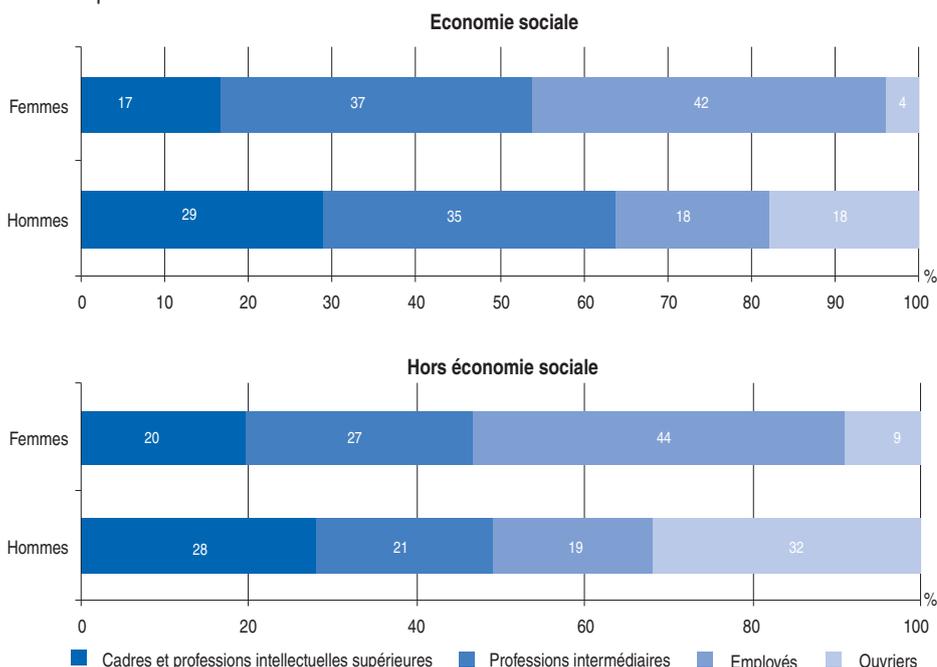
Cependant, la place des femmes dans l'économie sociale ne se restreint pas à des secteurs dits traditionnellement féminins : dans les activités financières, et dans les services aux entreprises, leur part est aussi plus importante que dans le reste de l'économie.

**De nombreuses femmes parmi les professions intermédiaires et assez peu parmi les cadres**

Dans l'économie sociale, les femmes sont très nombreuses au sein des professions intermédiaires. Elles représentent 64 % des salariés, contre 50 % dans le reste de l'économie. Elles sont surtout présentes dans les services aux particuliers, les services aux entreprises et l'action sociale.

A l'inverse, la place des femmes cadres dans l'économie sociale est restreinte. Elles occupent moins souvent un poste de cadre que dans le reste de l'économie.

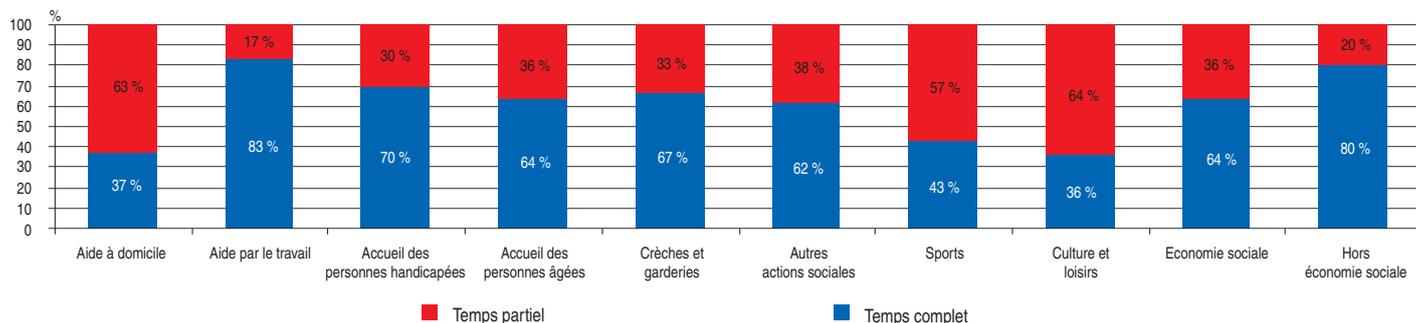
**4 Une majorité de femmes parmi les professions intermédiaires et les employés**  
Répartition des salariés en fonction du sexe et des secteurs d'activité



Source : Insee, DADS 2007 (postes non annexes)

### 5 Le temps partiel est majoritaire dans les associations de la culture et des loisirs, de l'aide à domicile et du sport

Répartition du temps partiel dans les domaines associatifs



Source : Insee, DADS 2007 (postes non annexes)

Dans les activités financières notamment, les femmes cadres ont encore peu accès à des postes à responsabilité (20 % contre 35 % dans le reste de l'économie).

### Deux fois plus d'emplois à temps partiel dans l'économie sociale que dans le reste de l'économie

Le recours à l'emploi à temps partiel est plus fréquent dans l'économie sociale que dans le reste de l'économie. Sur 100 salariés de l'économie sociale, 36 occupent un emploi à temps partiel, contre 20 hors économie sociale. Entre 2004 et 2007, la part des emplois à temps partiel dans l'économie sociale reste stable.

L'emploi à temps partiel est plus fréquent dans les associations que dans les autres familles de l'économie sociale. Dans certaines activités, les emplois sont souvent temporaires, de courte durée ou revêtent un caractère discontinu. Ainsi, dans le sport, l'aide à domicile, la culture et les loisirs, le temps partiel concerne six emplois sur dix <sup>5</sup>. Dans le secteur éducatif, compte tenu de la nécessaire adaptation aux rythmes de vie scolaires et à la formation en général, un emploi sur deux est occupé à temps partiel.

Au contraire, dans les mutuelles comme dans les coopératives, le recours au temps partiel est faible. Avec moins de deux emplois sur dix, le

temps partiel y est moins fréquent que dans le reste de l'économie.

Entre 2004 et 2007, la proportion d'emplois à temps partiel dans les mutuelles diminue de 5 points. A l'inverse, la part des emplois à temps partiel augmente de 4 points dans les fondations.

### Des disparités dans l'évolution des salaires

Dans l'économie sociale, le salaire horaire moyen a progressé de 6 % entre 2004 et 2007. Cette évolution est inférieure à celle des autres secteurs de l'économie (8 %). Les salaires horaires nets moyens ont évolué plus fortement dans les coopératives (+ 7 %), en particulier dans les coopératives agricoles (+ 19 %).

Dans les mutuelles, l'évolution moyenne des salaires horaires est plus faible que dans les autres familles (+ 3 %). Cette progression est néanmoins à relativiser selon le type de mutuelle : le salaire horaire moyen d'un poste reste stable pour les mutuelles régies par le code de la mutualité et croît de 9 % pour celles régies par le code des assurances. Cette croissance est surtout liée à la progression du salaire horaire des ouvriers (+ 17 %) et des cadres (+ 8 %) dans les mutuelles régies par le code des assurances.

### Dans les associations, des salariés peu rémunérés...

En 2007, le salaire horaire net d'un salarié dans l'économie sociale est, en

### 6 Des salaires horaires nets moins élevés dans l'économie sociale que dans le reste de l'économie

Sous-famille	Salaire horaire net
<b>Coopératives</b>	15,6
<b>Mutuelles</b>	15,5
<b>Fondations</b>	13,9
<b>Associations dont :</b>	12,5
Social : aide à domicile	9,1
Social : aide par le travail	7,2
Social : accueil des personnes handicapées	10,2
Social : accueil des personnes âgées	10,4
Social : crèches et garderies	9,1
Social : autres actions sociales	11,2
Total social	10,0
<b>Total économie sociale</b>	<b>13,1</b>
Hors économie sociale	15,9
<b>Ensemble de l'économie</b>	<b>15,7</b>

Source : Insee, DADS 2007 (postes non annexes).



moyenne, inférieur de 18 % à celui d'un salarié du reste de l'économie (13,1 euros contre 15,9 euros).

Les salariés des associations gagnent moins que ceux des autres familles de l'économie sociale (12,5 euros nets/heure contre 15,2 euros nets/heure, soit 18 % de moins) et d'autant moins s'ils travaillent dans une association du domaine social (10 euros nets/heure)  .

Cependant, au-delà du salaire, d'autres facteurs peuvent motiver les salariés de l'économie sociale : utilité sociale, satisfaction au travail, implication personnelle des salariés pouvant aller bien au-delà d'une simple relation professionnelle (⇒■ La motivation intrinsèque des salariés du secteur associatif).

Dans le domaine social, les salariés les moins rémunérés travaillent dans les associations d'aide par le travail : 7,2 euros nets/heure, ce qui est proche du SMIC (7 euros nets/heure). Au sein des établissements et services d'aide par le travail (ESAT), les travailleurs handicapés qui exercent une activité à caractère professionnel à temps plein perçoivent une « rémunération garantie » comprise entre 55 % et 110 % du SMIC.

### La motivation intrinsèque des salariés du secteur associatif

Mathieu Narcy (Université Paris-Est Créteil) a montré dans ses travaux de recherche que les salariés du secteur associatif apparaissent comme davantage intrinsèquement motivés dans leur emploi que ceux du secteur privé. Selon lui, les salariés du secteur associatif acceptent, en moyenne, des salaires 14 % plus faibles que ceux qu'ils auraient pu percevoir dans une entreprise classique. De plus, il semble qu'ils produisent un effort au travail plus élevé que celui qu'ils auraient fourni s'ils avaient travaillé au sein du secteur privé. Enfin, à caractéristiques sociodémographiques similaires et à conditions de travail équivalentes, ils se déclarent également plus satisfaits de leur emploi que ceux du secteur privé (plus grande autonomie dans l'emploi, travail moins répétitif, plus grande facilité à mettre en pratique ses idées dans son travail).

### Métiers et formations

Dans l'économie sociale et solidaire, notamment dans les secteurs de l'animation, de la santé et de l'action sociale, l'accès à certains types de métiers nécessite une qualification particulière.

L'**animation sportive et socioculturelle** est organisée selon différents diplômes et formations, dépendants du ministère de la Santé et des sports, ainsi que du ministère de la Jeunesse et des solidarités actives.

Deux types de diplômes existent : les diplômes professionnels (BEES, DEDPAD, DEFA, BEATEP, BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) et les diplômes non professionnels (BAFA, BAFD, BASE).

Certains de ces diplômes peuvent être préparés en alternance par le biais d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Certaines formations universitaires dépendantes de l'éducation nationale sont également reconnues par les professionnels de l'animation, tel que le DUT carrières sociales et des DEUST spécialisés dans la mise en place et la gestion d'animations.

Ces diplômes sont obligatoires pour travailler dans l'animation, qui requiert des compétences spécifiques notamment dans l'encadrement de groupes.

Exercer une activité dans les **domaines de la santé** et du social nécessite aussi des diplômes et des formations particulières, qui réglementent les métiers.

Les métiers du sanitaire et du social sont multiples, tous ont pour objectif de faire progresser la qualité de vie de la population. Ce sont des métiers exigeants, mais évolutifs. Ils sont orientés vers 4 types de publics :

- la petite enfance : auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants... ;
- les enfants et les adolescents : éducateur spécialisé, moniteur éducateur... ;
- les personnes âgées : aide à domicile, auxiliaire de vie sociale ;
- les personnes handicapées : animateur, éducateur technique spécialisé...

La préparation aux diplômes du travail social s'effectue dans des établissements publics de formation et des centres de formation privés agréés et subventionnés par l'Etat et la Région qui prennent en charge une partie des coûts de formation.

Les trois quarts des centres sont des associations loi 1901, mais certains ont un statut public quand la formation se déroule dans des universités (UFR, IUP, IUT), dans des lycées publics ou encore dans certains conseils généraux ou hôpitaux.

#### Sigles et signification

BEES : Brevet d'Etat et d'Educateur Sportif

DEDPAD : Diplôme d'Etat de Directeur de Projet d'Animation et de Développement

DEFA : Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation

BEATEP : Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire

BAPAAT : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien

BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

DEJEPS : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

DESJEPS : Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

BASE : Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Educative

DUT : Diplôme Universitaire de Technologie

DEUST : Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques

UFR : Unité de Formation et de Recherche

IUT : Institut Universitaire de Technologie

IUP : Institut Universitaire Professionnalisé

## 7 Des écarts de salaire entre les hommes et les femmes moins prononcés dans les associations

Catégories socioprofessionnelles	Ecart de salaires Femmes / Hommes (en %)					
	Coopératives	Mutuelles	Associations	Fondations	Economie sociale	Hors économie sociale
Cadres et professions intellectuelles supérieures	-25	-21	-17	-18	-19	-22
Professions intermédiaires	-11	-4	-5	1	-6	-7
Employés	-4	-4	-2	2	-3	1
Ouvriers	-23	-28	-17	-10	-21	-15
<b>Ensemble des salariés de l'économie sociale</b>	<b>-19</b>	<b>-30</b>	<b>-17</b>	<b>-18</b>	<b>-19</b>	<b>-22</b>

**Lecture :** dans les associations, une femme gagne en moyenne 17 % de moins qu'un homme.

Source : Insee, DADS 2007 (postes non annexes)

Dans les associations, les salariés les mieux rémunérés travaillent dans les domaines de la santé (15,2 euros), de l'éducation (14,3 euros) et du sport (14 euros). Les salariés de plus de 45 ans sont plus présents dans les activités de l'éducation et de la santé (44 %). Ils cumulent par conséquent davantage d'expérience professionnelle, ce qui peut expliquer les écarts de salaires avec les autres domaines associatifs.

L'accès à certains types de métiers est réglementé et une qualification particulière est souvent requise pour l'exercice des professions notamment dans les secteurs de l'animation sportive et socioculturelle, de la santé et de l'action sociale (⇒ Métiers et formations).

Les emplois les plus rémunérateurs sont ceux offerts par les coopératives du domaine agricole (20,1 euros nets/heure), les mutuelles régies par le

code des assurances (17,7 euros nets/heure) et les coopératives de crédit (16,5 euros nets/heure).

### ... mais des écarts de salaires plus faibles entre les hommes et les femmes

L'écart de salaires entre les hommes et les femmes est moindre dans l'économie sociale (19 %) que dans le reste de l'économie (22 %). C'est, en partie, dû à un effet de composition par catégorie socioprofessionnelle. En effet, au sein de l'économie sociale, les professions intermédiaires représentent une part importante des salariés et les différences de rémunération y sont faibles alors que les cadres, qui sont moins nombreux, ont des écarts de salaires plus forts.

Quelle que soit la famille, les écarts de salaires sont faibles pour les profes-

sions intermédiaires et les employés. Ils sont nettement plus importants pour les cadres et les ouvriers. Cela reflète une grande hétérogénéité au sein de ces deux catégories 7.

Dans les fondations, les salaires des hommes et des femmes pour les professions intermédiaires et les employés sont pratiquement identiques. En revanche, pour les ouvriers et les cadres, les écarts de salaires entre les hommes et les femmes sont nettement plus forts dans les coopératives (respectivement 23 % et 25 %) et les mutuelles (respectivement 28 % et 21 %).

Dans les secteurs des services aux particuliers et de l'action sociale, les écarts salariaux entre hommes et femmes sont les plus faibles, à la fois au sein de l'économie sociale et dans le reste de l'économie.

## Les branches professionnelles de l'économie sociale (voir schéma page 23)

Les premiers syndicats employeurs de l'économie sociale sont nés après la seconde guerre mondiale, quand le développement du salariat a commandé que les relations professionnelles s'organisent, dans le cadre d'accords ou de conventions collectives.

Né dans les secteurs sanitaires et sociaux, dont le développement est lié à la mise en place des grands dispositifs de protection sociale, le syndicalisme employeur s'est progressivement construit dans d'autres secteurs : l'animation, l'aide à domicile, l'accompagnement social des jeunes, le développement social local...

Des conventions collectives voient le jour - en 2001 par exemple dans le secteur des missions locales et PAIO (permanences d'accueil, d'information et d'orientation) -, d'autres évoluent - celle de la mutualité en 2000, celle des foyers de jeunes travailleurs en 2002 -, d'autres se négocient actuellement.

La condition d'employeur, les problématiques liées à l'exercice de cette fonction dans les associations, les coopératives et les mutuelles font l'objet d'une réflexion relativement récente. Les acteurs de l'économie sociale sont encore plus facilement reconnus comme acteurs naturels du dialogue civil (dans la société) que du dialogue social (dans l'entreprise). Pour autant, lors des élections prud'homales du 3 décembre 2008, les employeurs de l'économie sociale ont fortement progressé en voix, en pourcentage et en sièges. La présence de conseillers prud'homaux issus de l'économie sociale affirme à l'ensemble des partenaires socio-économiques la qualité d'employeur des dirigeants de l'économie sociale, dans le respect de la législation du travail qui s'applique à chaque entreprise, quelle que soit sa taille, sa forme juridique et son secteur d'activité.



# Deux salariés de l'économie sociale sur cinq travaillent à Paris

*Paris est le département qui concentre le plus d'emplois de l'économie sociale avec 40 % des emplois régionaux. Dans l'ensemble de la France, en revanche, l'économie sociale occupe une place importante dans les zones rurales. Hors Paris, le secteur de l'action sociale est plus présent en grande couronne, alors que ceux de l'éducation et de la santé sont mieux implantés en petite couronne.*

**P**aris concentre 40 % des établissements et des salariés de l'économie sociale de la région, alors que l'économie sociale n'emploie que 9 % de l'ensemble des salariés parisiens. La capitale compte deux fois plus de salariés de l'économie sociale pour 10 000 habitants (densité d'emplois) que dans la région : 684 contre 323  1. 82 % des établissements parisiens sont le siège d'un organisme.

La petite couronne représente 30 % des salariés de l'économie sociale régionale, soit autant que la grande couronne. C'est en petite couronne que la

situation des départements est la plus contrastée : hors Paris, la densité d'emplois est la plus forte dans les Hauts-de-Seine (321) et la plus faible en Seine-Saint-Denis (186). En réponse aux besoins de la population, les activités de l'économie sociale peuvent s'exercer en concurrence avec d'autres formes d'activité (économie classique, délégations de services publics). En Seine-Saint-Denis précisément, il semblerait qu'historiquement les besoins sociaux des populations aient été satisfaits plutôt par la délégation de services publics (crèches, établissements sanitaires et sociaux...) que par les structures de l'économie sociale.

Si la densité d'emplois est légèrement plus faible en grande couronne qu'en petite couronne, les différences entre les départements sont bien moindres. Seul le Val-d'Oise a une densité d'emplois qui est un peu plus faible que les autres départements.

## A chaque famille, son territoire

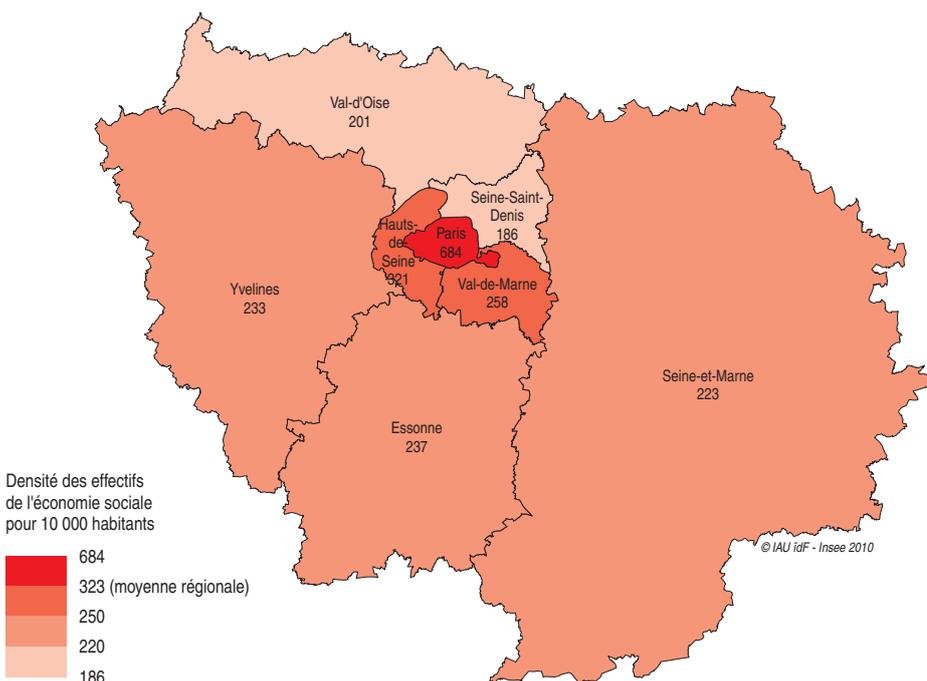
Paris se distingue des autres départements par la place relativement importante de l'emploi dans les fondations (10 % de l'économie sociale parisienne) et dans les mutuelles (9 %), contre 6 % dans les deux cas en moyenne régionale. 64 % des salariés des fondations et 58 % de ceux des mutuelles travaillent à Paris. Ainsi, les salariés des associations ne représentent que 72 % de l'économie sociale à Paris contre 79 % dans la région  2.

Dans les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, l'Essonne et le Val-d'Oise la proportion de salariés de l'économie sociale travaillant dans une association est particulièrement élevée : 86 % en moyenne.

## L'éducation, santé et action sociale domine en grande couronne

Quel que soit le secteur d'activité, la densité d'emplois à Paris est supérieure à celle du reste de l'Île-de-France.

### 1 Paris compte 684 salariés de l'économie sociale pour 10 000 habitants



Sources : Insee, CLAP 2007 et recensement de la population 2007 (population municipale)

Outre les secteurs traditionnels de l'éducation, santé et action sociale, trois secteurs se distinguent nettement à Paris. L'administration, les activités financières et les services aux entreprises y représentent 44 % de l'emploi de l'économie sociale contre 31 % dans la région. La densité de l'emploi dans ces domaines est trois fois supérieure à la moyenne régionale.

Le secteur « Education, santé et action sociale » ne représente, quant à lui, que 45 % de l'emploi de l'économie sociale à Paris contre 56 % en moyenne en Ile-de-France. Hors Paris, la densité d'emplois de l'ensemble de ce secteur est relativement proche dans tous les départements à l'exception des Hauts-de-Seine (199) et de la Seine-Saint-Denis (113). Dans le secteur de la santé, l'écart de densité entre départements est particulièrement élevé. En moyenne, l'action sociale est plutôt plus présente en grande couronne alors que l'éducation et la santé sont mieux implantées en petite couronne ③.

### Les salariés de plus de 45 ans sont surreprésentés à Paris, notamment dans les coopératives

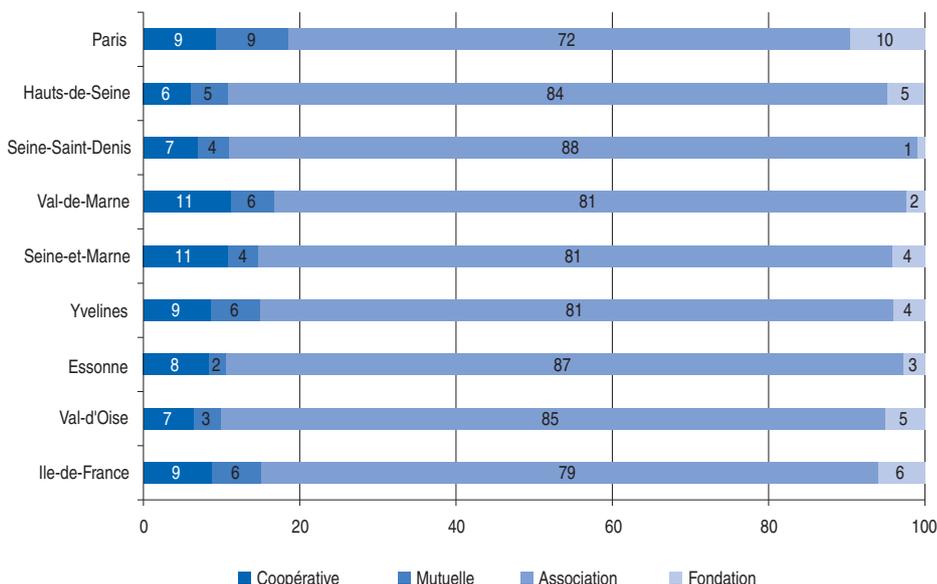
L'économie sociale parisienne compte relativement davantage de salariés de plus de 45 ans que le reste de l'économie. En effet, la part des salariés de cette tranche d'âge exerçant leur activité dans la capitale est de 37 %, soit de huit points supérieure à celle des salariés du reste de l'économie.

De plus, les salariés de plus de 45 ans travaillant dans les coopératives parisiennes représentent 35 % de l'ensemble des salariés. Cette part est supérieure de quatre points à celle de la région.

Dans tous les autres départements, la part des plus de 45 ans atteint au moins 34 %.

### En Seine-Saint-Denis, 88 % des salariés de l'économie sociale travaillent dans une association

Répartition des salariés en fonction de la « famille », en %



Source : Insee, CLAP 2007

### Des cadres plus nombreux à Paris

C'est à Paris que la catégorie des cadres et des professions intellectuelles supérieures travaillant dans l'économie sociale est la plus importante : elle représente 28 % des salariés de l'économie sociale de la capitale, contre 21 % pour la région francilienne. Paris concentre ainsi plus de la moitié des cadres de l'économie sociale francilienne (54 %). Il s'agit principalement de cadres administratifs et commerciaux (45 % d'entre eux) ou de professeurs, professions scientifiques (25 %).

La catégorie des cadres et des professions intellectuelles supérieures est plus importante à Paris dans toutes les familles de l'économie sociale à l'exception des coopératives. Pour ces dernières, les cadres et les professions intellectuelles supérieures sont plus présents dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne. Ce sont des cadres qui exercent, au sein d'une coopérative de crédit, une activité de type administratif, commercial ou, dans une moindre mesure, une activité de nature technique.

Néanmoins, à Paris, comme dans presque tous les départements franciliens, la catégorie la plus répandue est celle des professions intermédiaires : elle regroupe 36 % des salariés travaillant dans l'économie sociale. Les départements de la Seine-et-Marne et du Val-d'Oise se distinguent : les employés y sont surreprésentés avec 39 % des salariés de l'économie sociale, contre 33 % pour la région Ile-de-France.

### Des femmes plus présentes en grande couronne

En 2007, l'économie sociale emploie une majorité de femmes. Cette caractéristique concerne tous les départements d'Ile-de-France et toutes les familles d'organisations, à l'exception des coopératives où elles sont autant représentées que les hommes. Les départements de la grande couronne se distinguent néanmoins : les femmes y sont plus présentes que dans les autres départements d'Ile-de-France. La part des femmes est particulièrement importante dans les mutuelles du Val-d'Oise (77 %) et des Yvelines (75 %), ainsi que dans les associations de la



### ③ Avec 93 salariés de l'économie sociale pour 10 000 habitants, l'action sociale est plus présente en grande couronne qu'en petite couronne

Nombre de salariés de l'économie sociale par département et densité pour 10 000 habitants

Salariés	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Hôtels et restaurants	3 193	341	348	573	1 262	164	364	180	199	907	5 362
Activités liées au sport	5 711	3 183	1 596	2 073	6 852	1 682	2 520	1 761	1 140	7 103	19 666
Culture et loisirs	5 924	1 068	939	1 426	3 433	669	865	570	549	2 653	12 010
Autres services	144	34	20	49	103	53	10	152	29	244	491
Education	23 267	8 588	5 359	4 983	18 930	4 388	6 167	3 962	4 460	18 977	61 174
Santé	15 861	9 192	1 502	5 124	15 818	2 441	3 018	2 747	1 938	10 144	41 823
Action sociale	27 434	12 810	10 044	10 402	33 256	12 733	11 443	12 743	9 970	46 889	107 579
Activités financières	22 128	4 107	1 926	3 842	9 875	3 095	2 806	1 945	1 347	9 193	41 196
Services aux entreprises	11 041	1 500	858	591	2 949	667	679	974	438	2 758	16 748
Administration	32 076	7 966	4 047	2 669	14 682	2 098	4 078	2 522	2 710	11 408	58 166
Autres secteurs	3 119	766	1 356	1 834	3 956	780	709	929	532	2 950	10 025
<b>Ensemble économie sociale</b>	<b>149 898</b>	<b>49 555</b>	<b>27 995</b>	<b>33 566</b>	<b>111 116</b>	<b>28 770</b>	<b>32 659</b>	<b>28 485</b>	<b>23 312</b>	<b>113 226</b>	<b>374 240</b>
Population 2007	2 193 030	1 544 411	1 502 340	1 302 889	4 349 640	1 289 524	1 403 957	1 201 994	1 160 721	5 056 196	11 598 866

Densité pour 10 000 habitants	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Hôtels et restaurants	15	2	2	4	3	1	3	1	2	2	5
Activités liées au sport	26	21	11	16	16	13	18	15	10	14	17
Culture et loisirs	27	7	6	11	8	5	6	5	5	5	10
Autres services	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Education	106	56	36	38	44	34	44	33	38	38	53
Santé	72	60	10	39	36	19	21	23	17	20	36
Action sociale	125	83	67	80	76	99	82	106	86	93	93
Activités financières	101	27	13	29	23	24	20	16	12	18	36
Services aux entreprises	50	10	6	5	7	5	5	8	4	5	14
Administration	146	52	27	20	34	16	29	21	23	23	50
Autres secteurs	14	5	9	14	9	6	5	8	5	6	9
<b>Ensemble économie sociale</b>	<b>684</b>	<b>321</b>	<b>186</b>	<b>258</b>	<b>255</b>	<b>223</b>	<b>233</b>	<b>237</b>	<b>201</b>	<b>224</b>	<b>323</b>

Source : Insee, CLAP 2007

Seine-et-Marne (67 %) et de l'Essonne (67 %). A contrario, la place des femmes dans l'économie sociale est plus restreinte en Seine-Saint-Denis : elles représentent 58 % des salariés de l'économie sociale de ce département, soit 5 points de moins qu'au niveau régional.

### Plus d'emplois à temps complet dans la capitale

Globalement, en Ile-de-France, le travail à temps complet est moins fréquent dans l'économie sociale que dans le reste de l'économie : 16 points d'écart. Ce constat concerne tous les départements franciliens. Néanmoins, les écarts varient du simple au double se-

lon le département. C'est à Paris que l'écart est le plus faible (11 points), ceci en raison d'un double phénomène : une part d'emplois à temps complet dans l'économie sociale plus importante dans la capitale (66 % contre 64 % pour la région) et, inversement, moins importante dans le reste de l'économie (76 % contre 80 % pour la région). En effet, les associations offrent plus d'emplois à Paris, où elles sont très présentes : 61 % des salariés de cette famille travaillent à temps complet, contre 59 % dans la région.

A contrario, les salariés yvelinois de l'économie sociale travaillent moins fréquemment à temps complet. L'écart avec les salariés travaillant à temps

complet dans le reste de l'économie est par conséquent le plus important de la région : 22 points, soit deux fois plus que dans la capitale. C'est dans les associations et les fondations que cette forme d'emploi est la moins répandue. En effet, 54 % des salariés des associations et 65 % de ceux des fondations travaillent à temps complet dans le département, pourcentages les plus faibles de la région.

### Des salaires plus élevés à Paris et dans les Hauts-de-Seine

Les salariés de l'économie sociale les mieux rémunérés travaillent à Paris (14,5 euros net/heure) et dans les Hauts-de-Seine (13,4 euros net/heure),

quel que soit le type de famille. Ce sont les deux seuls départements où les salariés gagnent plus que la moyenne régionale de l'économie sociale (13,1 euros net/heure). Ces salaires restent cependant moins élevés qu'en dehors de l'économie sociale (Paris : 17,1 euros net/heure et Hauts-de-Seine : 19,1 euros net/heure).

Ce sont les salariés des coopératives et des mutuelles des Hauts-de-Seine qui sont le mieux rémunérés, avec un salaire de 16,5 euros net/heure. Paris se place en deuxième position : les salariés des coopératives gagnent 16,1 euros net/heure et ceux exerçant leur activité dans une mutuelle 16,4 euros net/heure. De plus, les salariés des associations et des

fondations sont peu rémunérés en Ile-de-France (12,5 euros pour les associations et 13,9 euros dans les fondations). Ils sont cependant mieux rémunérés dans la capitale que dans tous les autres départements franciliens : 14 euros net/heure pour un salarié d'une association et 14,8 euros net/heure pour un salarié travaillant dans une fondation.

## Données de synthèse

### Fiches régionale et départementales

#### Ile-de-France

##### Données générales (2007)

Population totale :	11 598 866 habitants soit 18 % de la population française
Part des enfants de moins de 3 ans :	4 % de la population régionale
Part des personnes de 65 ans ou plus :	13 % de la population régionale
Allocataires RMI :	209 970 allocataires
Allocataires Aide au logement :	900 500 allocataires

##### Données économie sociale (2007)

	Salariés		Etablissements	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Coopératives	32 724	9	1 699	5
Mutuelles	23 808	6	813	3
Associations	295 379	79	28 457	91
Fondations	22 329	6	340	1
<b>Ensemble économie sociale</b>	<b>374 240</b>	<b>100</b>	<b>31 309</b>	<b>100</b>

Part des femmes :	63 %
Part du temps partiel :	36 %
Part des salariés de moins de 30 ans :	26 %
Part des salariés de plus de 45 ans :	36 %
Catégorie socioprofessionnelle :	21 % de cadres 36 % de professions intermédiaires 33 % d'employés 10 % d'ouvriers
Masse salariale :	9,8 milliards d'euros
Salaire horaire net d'un homme :	14,9 euros
Salaire horaire net d'une femme :	12,1 euros



## Paris

## Données générales (2007)

Population totale :	2 193 030 habitants soit 19 % de la population régionale
Part des enfants de moins de 3 ans :	3 % de la population départementale
Part des personnes de 65 ans ou plus :	14 % de la population départementale
Allocataires RMI :	54 360 allocataires soit 26 % des allocataires de la région
Allocataires Aide au logement :	224 270 allocataires soit 25 % des allocataires de la région

## Données économie sociale (2007)

	Salariés		Etablissements	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Coopératives	14 020	9	430	3
Mutuelles	13 850	6	370	3
Associations	107 630	72	11 230	92
Fondations	14 400	10	220	2
<b>Ensemble économie sociale</b>	<b>149 900</b>	<b>100</b>	<b>12 250</b>	<b>100</b>

Part des femmes :	62 %
Part du temps partiel :	34 %
Part des salariés de moins de 30 ans :	25 %
Part des salariés de plus de 45 ans :	37 %
Catégorie socioprofessionnelle :	28 % de cadres
	34 % de professions intermédiaires
	31 % d'employés
	7 % d'ouvriers
Masse salariale :	4,4 milliards d'euros
Salaire horaire net d'un homme :	16,8 euros
Salaire horaire net d'une femme :	13,2 euros

## Top 10 des plus gros établissements de Paris de l'économie sociale

	Raison sociale	Famille	Effectifs au 31/12
1	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France	Coopérative	3 900
2	Fondation Hôpital Saint Joseph	Fondation	2 400
3	Institut Pasteur	Fondation	1 760
4	Député employeur de collaborateurs	Association	1 600
5	Union Mutualité Fonction Publique	Mutuelle	1 500
6	Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP)	Fondation	1 480
7	Institut Curie	Fondation	1 240
8	Banque Populaire Rives de Paris	Coopérative	1 190
9	Association de Moyens D&O (Groupe paritaire de retraite et de prévoyance)	Association	880
10	Fondation A. de Rothschild	Association	720

## Hauts-de-Seine

## Données générales (2007)

Population totale :	1 544 411 habitants soit 13 % de la population régionale
Part des enfants de moins de 3 ans :	5 % de la population départementale
Part des personnes de 65 ans ou plus :	13 % de la population départementale
Allocataires RMI :	22 300 allocataires soit 11 % des allocataires de la région
Allocataires Aide au logement :	109 940 allocataires soit 12 % des allocataires de la région

## Données économie sociale (2007)

	Salariés		Etablissements	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Coopératives	3 000	6	180	6
Mutuelles	2 360	5	80	2
Associations	41 840	84	2 930	91
Fondations	2 350	5	30	1
<b>Ensemble économie sociale</b>	<b>49 550</b>	<b>100</b>	<b>3 220</b>	<b>100</b>

Part des femmes :	63 %
Part du temps partiel :	37 %
Part des salariés de moins de 30 ans :	25 %
Part des salariés de plus de 45 ans :	37 %
Catégorie socioprofessionnelle :	19 % de cadres
	38 % de professions intermédiaires
	33 % d'employés
	10 % d'ouvriers
Masse salariale :	1,3 milliard d'euros
Salaire horaire net d'un homme :	15,2 euros
Salaire horaire net d'une femme :	12,4 euros

## Top 10 des plus gros établissements des Hauts-de-Seine de l'économie sociale

	Raison sociale	Famille	Effectifs au 31/12
1	Association Hôpital Foch	Association	2 090
2	Association interprofessionnelle des centres médicaux et sociaux de la région Ile-de-France	Association	940
3	Association de gestion de la Caisse Presse de Salaire Garanti	Association	930
4	Association Marie Lannelongue (Le Centre Chirurgical)	Association	860
5	Hôpital Américain à Paris	Fondation	820
6	Santé Service	Association	790
7	Crédit Coopératif	Coopérative	690
8	Mutuelle d'Assurances du Corps de Santé Français (MACSF)	Mutuelle	600
9	Groupe Audiens	Association	590
10	Groupe Technique des Hippodromes Parisiens (GTHP)	Association	550

## Seine-Saint-Denis

### Données générales (2007)

Population totale :	1 502 340 habitants soit 13 % de la population régionale
Part des enfants de moins de 3 ans :	5 % de la population départementale
Part des personnes de 65 ans ou plus :	11 % de la population départementale
Allocataires RMI :	50 800 allocataires soit 24 % des allocataires de la région
Allocataires Aide au logement :	159 310 allocataires soit 18 % des allocataires de la région

### Données économie sociale (2007)

	Salariés		Etablissements	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Coopératives	2 110	7	150	6
Mutuelles	1 080	4	60	2
Associations	24 530	88	2 390	92
Fondations	280	1	10	0
<b>Ensemble économie sociale</b>	<b>28 000</b>	<b>100</b>	<b>2 610</b>	<b>100</b>

Part des femmes :	58 %
Part du temps partiel :	37 %
Part des salariés de moins de 30 ans :	28 %
Part des salariés de plus de 45 ans :	34 %
Catégorie socioprofessionnelle :	17 % de cadres
	39 % de professions intermédiaires
	32 % d'employés
	12 % d'ouvriers
Masse salariale :	665,0 millions d'euros
Salaire horaire net d'un homme :	12,8 euros
Salaire horaire net d'une femme :	11,3 euros

### Top 10 des plus gros établissements de Seine-Saint-Denis de l'économie sociale

	Raison sociale	Famille	Effectifs au 31/12
1	Union Technique du Bâtiment	Coopérative	690
2	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)	Association	510
3	OGEC* Fénelon Vaujours	Association	240
4	OGEC* Françoise Cabrini	Association	210
5	Association de coordination de soins et de services à domicile (ACSSAD)	Association	210
6	Polyclinique d'Aubervilliers	Association	190
7	Léo Lagrange Ile-de-France	Association	180
8	Mutuelle Complémentaire Ville de Paris et de l'Assistance Publique Administration	Mutuelle	150
9	OGEC* Saint Louis Blanche de Castille	Association	150
10	Union Nationale Interprofessionnelle des Mutuelles Cogérées	Mutuelle	140

\*OGEC : Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique.

## Val-de-Marne

### Données générales (2007)

Population totale :	1 302 889 habitants soit 11 % de la population régionale
Part des enfants de moins de 3 ans :	4 % de la population départementale
Part des personnes de 65 ans ou plus :	13 % de la population départementale
Allocataires RMI :	26 260 allocataires soit 13 % des allocataires de la région
Allocataires Aide au logement :	103 450 allocataires soit 11 % des allocataires de la région

### Données économie sociale (2007)

	Salariés		Etablissements	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Coopératives	3 750	11	190	7
Mutuelles	1 880	6	60	2
Associations	27 140	81	2 340	90
Fondations	800	2	20	1
<b>Ensemble économie sociale</b>	<b>33 570</b>	<b>100</b>	<b>2 610</b>	<b>100</b>

Part des femmes :	63 %
Part du temps partiel :	37 %
Part des salariés de moins de 30 ans :	28 %
Part des salariés de plus de 45 ans :	34 %
Catégorie socioprofessionnelle :	21 % de cadres
	38 % de professions intermédiaires
	31 % d'employés
	10 % d'ouvriers
Masse salariale :	818,5 millions d'euros
Salaire horaire net d'un homme :	14,1 euros
Salaire horaire net d'une femme :	11,7 euros

### Top 10 des plus gros établissements du Val-de-Marne de l'économie sociale

	Raison sociale	Famille	Effectifs au 31/12
1	Institut Gustave Roussy	Association	2 190
2	Hôpital Saint Camille	Association	920
3	BRED Banque Populaire	Coopérative	690
4	CRAMA Paris Val de Loire	Mutuelle	400
5	Mutuelle Générale Environnement & Territoires (MGET)	Mutuelle	390
6	Association Familiale pour l'Aide aux Personnes Handicapées Mentales (AFAIM)	Association	690
7	Société Coopérative Groupement d'Achat de Centre Leclerc	Coopérative	380
8	BRED Banque Populaire	Coopérative	370
9	Système U Centrale Nationale	Coopérative	300
10	Union Nle d'Inter Tech Econom Mutualiste	Mutuelle	290



## Seine-et-Marne

## Données générales (2007)

Population totale :	1 289 524 habitants soit 11 % de la population régionale
Part des enfants de moins de 3 ans :	4 % de la population départementale
Part des personnes de 65 ans ou plus :	11 % de la population départementale
Allocataires RMI :	13 040 allocataires soit 6 % des allocataires de la région
Allocataires Aide au logement :	78 980 allocataires soit 9 % des allocataires de la région

## Données économie sociale (2007)

	Salariés		Etablissements	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Coopératives	3 140	11	230	8
Mutuelles	1 110	4	70	2
Associations	23 320	81	2 510	89
Fondations	1 200	4	20	1
<b>Ensemble économie sociale</b>	<b>28 770</b>	<b>100</b>	<b>2 830</b>	<b>100</b>

Part des femmes :	66 %
Part du temps partiel :	37 %
Part des salariés de moins de 30 ans :	26 %
Part des salariés de plus de 45 ans :	35 %
Catégorie socioprofessionnelle :	14 % de cadres
	35 % de professions intermédiaires
	39 % d'employés
	12 % d'ouvriers
Masse salariale :	678,3 millions d'euros
Salaire horaire net d'un homme :	13,2 euros
Salaire horaire net d'une femme :	10,9 euros

## Top 10 des plus gros établissements de la Seine-et-Marne de l'économie sociale

	Raison sociale	Famille	Effectifs au 31/12
1	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie (CRCAMBP)	Coopérative	1 070
2	Centre Médical Traite Diététique	Association	670
3	Institut Européen d'Administration des Affaires (INSEAD)	Association	530
4	Aides et soutien à domicile 77	Association	500
5	CASDEN Banque Populaire	Coopérative	370
6	Fondation santé des étudiants de France	Fondation	330
7	Initiatives 77 (Insertion emploi formation)	Association	310
8	Société Coopérative d'Approvisionnement de l'Île-de-France (SCADIF)	Coopérative	290
9	Union Mutualité Fonction Publique	Mutuelle	230
10	BTP Résidences Médico Sociales	Association	230

## Yvelines

## Données générales (2007)

Population totale :	1 403 957 habitants soit 12 % de la population régionale
Part des enfants de moins de 3 ans :	4 % de la population départementale
Part des personnes de 65 ans ou plus :	13 % de la population départementale
Allocataires RMI :	12 070 allocataires soit 6 % des allocataires de la région
Allocataires Aide au logement :	71 930 allocataires soit 8 % des allocataires de la région

## Données économie sociale (2007)

	Salariés		Etablissements	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Coopératives	2 810	9	220	7
Mutuelles	2 090	6	70	2
Associations	26 430	81	2 800	90
Fondations	1 330	4	20	1
<b>Ensemble économie sociale</b>	<b>32 660</b>	<b>100</b>	<b>3 110</b>	<b>100</b>

Part des femmes :	64 %
Part du temps partiel :	41 %
Part des salariés de moins de 30 ans :	27 %
Part des salariés de plus de 45 ans :	36 %
Catégorie socioprofessionnelle :	14 % de cadres
	39 % de professions intermédiaires
	33 % d'employés
	14 % d'ouvriers
Masse salariale :	728,1 millions d'euros
Salaire horaire net d'un homme :	12,5 euros
Salaire horaire net d'une femme :	11,0 euros

## Top 10 des plus gros établissements des Yvelines de l'économie sociale

	Raison sociale	Famille	Effectifs au 31/12
1	Banque Populaire Val de France	Coopérative	550
2	MGEN Action Sanitaire et Sociale	Mutuelle	490
3	Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France Ouest	Coopérative	390
4	Association de gestion du centre de gériatrie de la Porte verte	Association	370
5	MGEN Action Sanitaire et Sociale	Mutuelle	290
6	Fondation Léopold Bellan	Fondation	280
7	OGEC* Notre Dame du Granchamp	Association	270
8	Fondation Centre Hospitalier des Courses de Maisons-Laffitte	Fondation	260
9	Association Saint-Jean Hulst	Association	250
10	Association Notre Dame de Verneuil	Association	240

\*OGEC : Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique.

## Essonne

### Données générales (2007)

Population totale :	1 201 994 habitants soit 10 % de la population régionale
Part des enfants de moins de 3 ans :	4 % de la population départementale
Part des personnes de 65 ans ou plus :	12 % de la population départementale
Allocataires RMI :	13 680 allocataires soit 6 % des allocataires de la région
Allocataires Aide au logement :	70 240 allocataires soit 8 % des allocataires de la région

### Données économie sociale (2007)

	Salariés		Etablissements	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Coopératives	2 380	8	180	7
Mutuelles	640	2	50	2
Associations	24 680	87	2 320	90
Fondations	780	3	20	1
<b>Ensemble économie sociale</b>	<b>28 480</b>	<b>100</b>	<b>2 570</b>	<b>100</b>

Part des femmes :	65 %
Part du temps partiel :	39 %
Part des salariés de moins de 30 ans :	26 %
Part des salariés de plus de 45 ans :	35 %
Catégorie socioprofessionnelle :	14 % de cadres
	37 % de professions intermédiaires
	37 % d'employés
	12 % d'ouvriers
Masse salariale :	678,5 millions d'euros
Salaire horaire net d'un homme :	12,9 euros
Salaire horaire net d'une femme :	11,0 euros

### Top 10 des plus gros établissements de l'Essonne de l'économie sociale

	Raison sociale	Famille	Effectifs au 31/12
1	Centre médical de Bligny	Association	700
2	Gestion Hôpital privé gériatrique des Magnolias	Association	360
3	Ecole supérieure d'Electricité (SUPELEC)	Association	330
4	Hôpital psychiatrique L'eau Vive	Association	300
5	Association Française contre les Myopathies (AFM)	Association	270
6	Caisse d'Epargne et de Prévoyance	Coopérative	260
7	Association de Villepinte : EEP* Marie Auxiliatrice	Association	240
8	Association de Soins et d'Aide Ménagère à Domicile (ASAMAD)	Association	230
9	Croix-Rouge française	Association	220
10	Faculté des Métiers de l'Essonne : formation continue pour adulte	Association	200

\*Etablissement et services pour Enfants et adolescents Polyhandicapés.

## Val-d'Oise

### Données générales (2007)

Population totale :	1 160 721 habitants soit 10 % de la population régionale
Part des enfants de moins de 3 ans :	4 % de la population départementale
Part des personnes de 65 ans ou plus :	11 % de la population départementale
Allocataires RMI :	17 460 allocataires soit 8 % des allocataires de la région
Allocataires Aide au logement :	82 380 allocataires soit 9 % des allocataires de la région

### Données économie sociale (2007)

	Salariés		Etablissements	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Coopératives	1 520	7	120	6
Mutuelles	790	3	40	2
Associations	19 810	85	1 930	92
Fondations	1 190	5	10	0
<b>Ensemble économie sociale</b>	<b>23 310</b>	<b>100</b>	<b>2 100</b>	<b>100</b>

Part des femmes :	65 %
Part du temps partiel :	39 %
Part des salariés de moins de 30 ans :	25 %
Part des salariés de plus de 45 ans :	37 %
Catégorie socioprofessionnelle :	13 % de cadres
	35 % de professions intermédiaires
	39 % d'employés
	13 % d'ouvriers
Masse salariale :	520,1 millions d'euros
Salaire horaire net d'un homme :	12,2 euros
Salaire horaire net d'une femme :	10,5 euros

### Top 10 des plus gros établissements du Val-d'Oise de l'économie sociale

	Raison sociale	Famille	Effectifs au 31/12
1	Association Groupe ESSEC : Ecole Supérieure de Commerce	Association	550
2	Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France Nord	Coopérative	390
3	Centre Jacques Arnaud (Fondation santé des étudiants de France)	Fondation	380
4	Croix-Rouge française : Centre Thérapeutique Pédiatrique	Association	280
5	Société Coopérative d'Approvisionnement de Paris Nord (centrale d'achat alimentaire)	Coopérative	280
6	Clinique Diététique Gérontologie	Mutuelle	250
7	Groupe d'apprentissage en réparation automobile et cycle	Association	250
8	Maison de retraite ZEMGOR	Association	190
9	HAARP - Handicap, Autisme, Association Réunie du Parisis	Association	180
10	CAT Avenir - ESAT Avenir	Association	170



## La CRESS

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire d'Ile-de-France (CRESS IDF) est l'instance représentative de l'ensemble des acteurs de l'Économie sociale et solidaire en région Ile-de-France. Elle regroupe les coopératives, les mutuelles et les associations. Récemment, l'économie solidaire et les fondations de l'économie sociale sont venues la rejoindre. La CRESS IDF est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, et notamment du conseil régional et des services déconcentrés de l'Etat, pour la mise en œuvre de toutes les politiques publiques qui concernent l'économie sociale et solidaire dans la région Ile-de-France.

## L'Atelier :

Basé à Paris, l'Atelier – Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire, est une association créée en 2007 à l'initiative du Conseil Régional d'Ile-de-France, de diverses collectivités territoriales et de l'ensemble des acteurs, avec l'aide de la Caisse des Dépôts et Consignations et de l'Etat.

L'Atelier a pour but de favoriser le développement et la promotion de l'économie sociale et solidaire auprès de tous les Franciliens : citoyens, porteurs de projet, acteurs publics et économiques. En particulier, l'Atelier appuie les collectivités qui souhaitent mettre en œuvre des actions en faveur de l'économie sociale et solidaire sur leurs territoires. Plus de 200 structures sont membres de l'association.

[www.economie-sociale.coop](http://www.economie-sociale.coop)

En 2010, dans le cadre d'une convention de partenariat, la CRESS IDF et l'Atelier mettent en place un observatoire régional de l'économie sociale et solidaire dont les finalités sont les suivantes :

- participer à renforcer le positionnement de l'économie sociale et solidaire dans tous les territoires franciliens ;
- préciser la définition de l'économie sociale et solidaire, ses champs et ses contours, et améliorer sa lisibilité ;
- susciter et optimiser la mise en œuvre de politiques publiques locales visant le développement de l'économie sociale et solidaire.

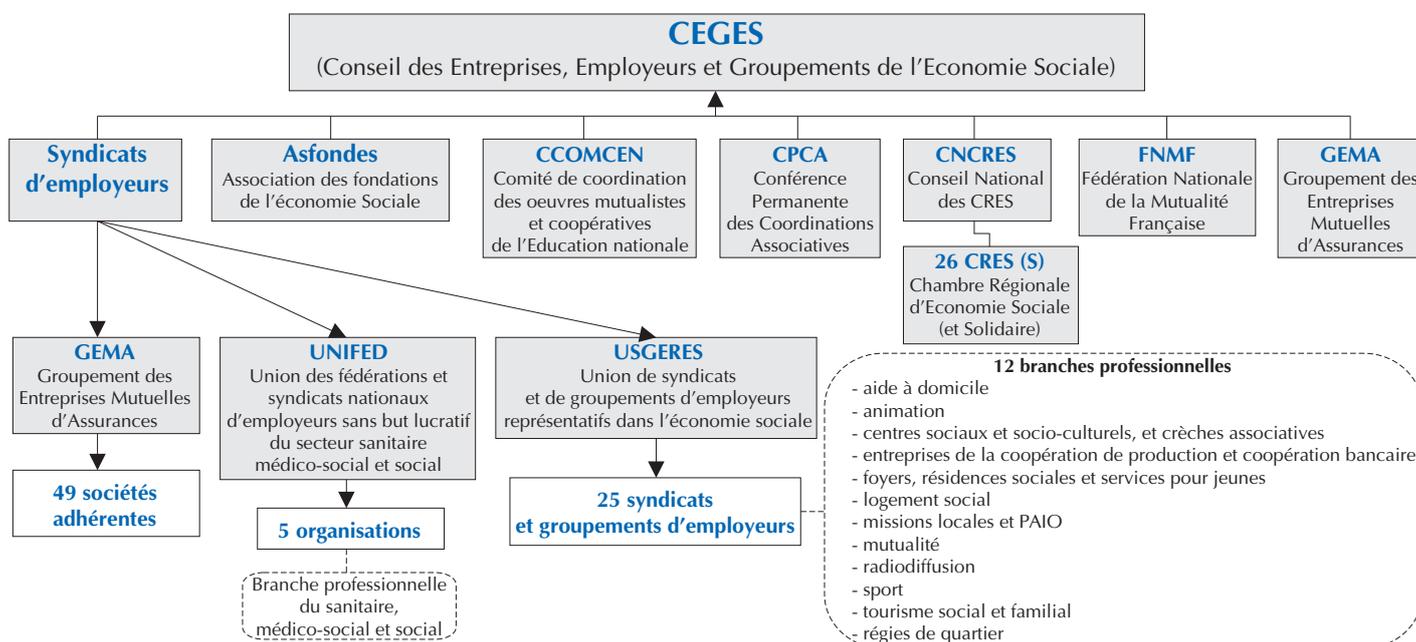
## Ses objectifs sont de :

- créer un cadre partenarial élargi au niveau régional, notamment avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les institutions, les collectivités territoriales, les universitaires et chercheurs, et les fournisseurs de données ;
- analyser le poids de l'économie sociale et solidaire dans l'économie francilienne, et son évolution ;
- comparer l'ancrage de l'économie sociale et solidaire d'un territoire à l'autre, et capitaliser les données régionales ;
- mieux évaluer l'impact social de cette forme d'économie ;
- améliorer la mesure de l'économie solidaire.

## Pour atteindre ces objectifs, l'observatoire pourra conduire différents types d'actions :

- participer à l'analyse de données quantitatives dans le cadre d'études réalisées par des partenaires (Insee, Observatoire régional...);
- conduire des études qualitatives sectorielles et territoriales ;
- diffuser et valoriser les travaux de recherche ayant trait à l'économie sociale et solidaire régionale.

### Institutions et organisations syndicales de l'économie sociale et solidaire



**Action sociale** : est composée, dans les nomenclatures d'activités et de produits françaises (NAF rev.1) des classes suivantes : accueil des enfants handicapés ; accueil des enfants en difficultés ; accueil des adultes handicapés ; accueil de personnes âgées ; autres hébergements sociaux ; crèches et garderies d'enfants ; aide par le travail, ateliers protégés ; aide à domicile ; autres formes d'action sociale.

**Administration** : ce poste de la nomenclature économique de synthèse (NES 16) regroupe l'administration publique et les activités associatives et extraterritoriales.

La division « activités associatives » vise les activités d'administration générale d'organismes associatifs ou assimilés. Elle est composée : des organisations économiques (organisations syndicales et consulaires et organisations professionnelles) ; des syndicats de salariés, des autres organisations associatives (par exemple : les organisations religieuses, les organisations politiques et les activités des organisations associatives diverses militants au profit d'une cause d'intérêt général ou d'un objectif particulier (non répertoriés ailleurs) et centrées sur l'information, la communication et la représentation (Société Protectrice des Animaux, Rotary, mouvements de jeunesse, associations d'anciens combattants, de parents d'élèves, de consommateurs...).

**Education** : rassemble les activités liées à l'enseignement primaire, secondaire (général, technique ou professionnel), supérieur, les écoles de conduite, la formation d'adulte et la formation continue et les autres enseignements (par exemple : l'enseignement par des professeurs indépendants, l'enseignement dispensé dans les établissements pénitentiaires).

**ETP** : l'équivalent temps plein est le nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps (horaire annuel de référence). En général, la référence est de 1 820 heures (soit 52 semaines de 35 heures), mais elle peut varier selon les secteurs.

#### **Masse salariale :**

La masse salariale est le cumul des rémunérations brutes des salariés de l'établissement (hors cotisations patronales). Les rémunérations correspondent aux salaires et primes des salariés au cours de l'année d'exercice.

#### **Postes annexes / Postes non annexes :**

Un poste est un emploi occupé par un salarié dans un établissement. Il se compose d'une ou plusieurs périodes de travail. Il sera considéré comme poste annexe si le volume de travail associé est trop faible. Ceci se mesure par trois variables, rémunérations, nombre d'heures salariées et durée de l'emploi. En 2007, si la rémunération nette est inférieure à 3 SMIC mensuels ou si le nombre d'heures salariées est inférieur à 120 heures et si la durée est inférieure à 30 jours, alors le poste est un poste annexe.

#### **Salaire net / Salaire brut :**

Le salaire net est la rémunération après déduction des cotisations sociales ouvrières obligatoires et de la CGS et de la CRDS : il s'agit donc d'un salaire après déduction des cotisations de sécurité sociale, des régimes de retraite et prévoyance complémentaire, des contributions d'assurance chômage et des CSG et CRDS déductibles et non déductibles.

#### **Salaire annuel net moyen :**

Le salaire annuel net moyen est le salaire moyen perçu, net de prélèvements à la source, par les salariés permanents. Il comprend les primes, avantages en nature et indemnités versés en complément de rémunération. Il prend en compte toutes les périodes successives de travail dans l'année ainsi que les activités complémentaires du salarié relevant de plusieurs employeurs.

**Santé** : regroupe les activités hospitalières, la pratique médicale et dentaire, les activités des auxiliaires médicaux, les soins hors d'un cadre réglementé, les ambulances, les laboratoires d'analyses médicales, les centres de collecte et banques d'organes, les activités vétérinaires.

**Services aux particuliers** : ce poste de la nomenclature économique de synthèse (NES 16) regroupe : les hôtels et restaurants ; les activités récréatives, culturelles et sportives ; les services personnels et les services domestiques.



## Qu'est-ce que l'économie sociale ?

**L'économie sociale** est constituée de groupements de personnes (et non de capitaux) jouant un rôle économique. Les entreprises de l'économie sociale fonctionnent de manière démocratique et centrent leur projet sur la personne humaine et l'utilité sociale. Ces entreprises s'inspirent des principes fondateurs définis dans une charte publiée en 1980 par le Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMCA) devenu aujourd'hui le Conseil des Entreprises et Groupements de l'économie sociale (CEGES) : la liberté d'adhésion, la non-lucrativité individuelle (non-appropriation individuelle des excédents financiers, à l'exception des sociétés coopératives), la dimension humaine au centre de la finalité des entreprises, la gestion démocratique selon le principe « une personne, une voix ».

Les principales lois qui ont structuré l'économie sociale sont :

- La loi de 1867 permettant la constitution d'entreprises coopératives ;
- La loi de 1898 adoptant la charte de la mutualité ;
- La loi de 1901 autorisant la liberté d'association.

Le concept d'économie sociale sera, quant à lui, reconnu officiellement par décret en 1981.

**L'économie sociale rassemble quatre grandes familles d'entreprises :**

- **Les coopératives** : sont des groupements de personnes poursuivant des buts économiques, sociaux ou éducatifs communs. Elles sont gérées par leurs propres membres, à leurs risques et sur la base de l'égalité des droits et des obligations. Les coopératives interviennent dans des champs d'activité très divers et peuvent être classées en grandes familles en fonction de leur activité :

- les coopératives d'utilisateurs ou d'usagers (par exemple : les coopératives d'HLM, les coopératives scolaires) ;
- les banques coopératives (le groupe banque populaire, le groupe caisse d'épargne, le groupe crédit mutuel...) ;
- les coopératives d'entreprises (coopératives agricoles, coopératives artisanales, coopératives des transporteurs...) ;
- les coopératives de production : la société coopérative et participative (SCOP) est une entreprise participative dont les salariés sont actionnaires majoritaires. Elle est basée sur un projet commun en mutualisant équitablement les risques et les grandes décisions. Les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) sont des entreprises partagées permettant aux entrepreneurs d'être autonomes et, en même temps, salariés de la coopérative. Cette dernière offre à ces entrepreneurs un cadre juridique, économique, social et humain. Ces coopératives regroupent des activités différentes tout en privilégiant la mutualisation de moyens, de compétences et de savoir-faire. La coopérative accompagne les projets des entrepreneurs. Par la suite, ces entrepreneurs peuvent devenir associés de la coopérative. Les CAE sont de véritables outils de développement économique et territorial car elles sont créatrices d'emplois ;
- les coopératives multisociétaires : ce sont les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) qui visent à rassembler salariés, usagers, bénévoles et financiers publics ou coopératifs, dans une même structure pour organiser et produire des services bien adaptés aux activités de proximité et d'utilité sociale (services à la personne, protection de l'environnement, etc...).

- **Les mutuelles** : sont des sociétés de personnes et non de capitaux, dont les représentants sont élus démocratiquement. Elles regroupent des personnes qui choisissent de répartir collectivement les coûts de la prévention et de la réparation des risques auxquelles elles sont soumises. Son principe fondateur est donc la solidarité. Les mutuelles ont pour ressources principales les cotisations des adhérents. Elles affectent ces ressources à des actions de prévoyance et à l'indemnisation de leurs adhérents victimes des dommages ou des sinistres.



### On distingue :

- les mutuelles de santé (complémentaires à la Sécurité sociale) : selon le Code de la Mutualité, « la vocation des mutuelles de santé est la prévoyance, la solidarité et l'entraide afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique des membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie. L'activité des mutuelles se situe donc dans le domaine de la protection sociale exclusivement en ce qui concerne la personne humaine.» ;
- les mutuelles d'assurance (pour les biens et les personnes) : les sociétés d'assurances mutuelles assurent les biens et les personnes physiques ou morales selon les principes mutualistes. A ce titre, leurs adhérents sont à la fois assureurs et assurés (double qualité). La variabilité des cotisations les distingue des assureurs privés.
- **Les associations** : la loi 1901 définit une association comme étant « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ». Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. Les associations regroupent au minimum deux personnes qui décident de mettre en commun leurs compétences et moyens au service d'un projet, dans un but non lucratif. Elles regroupent les formes juridiques suivantes : associations déclarées, associations intermédiaires, associations d'insertion par l'activité économique, associations reconnues d'utilité publique, associations de droit local (Alsace-Moselle), groupements d'employeurs. Leur champ d'activité est très étendu : activités pour la santé humaine, activités vétérinaire ; action sociale ; activités récréatives culturelles et sportives ; services fournis principalement aux entreprises...
- **Les fondations** : sont des groupements de biens affectés irrévocablement et à titre gratuit à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général, à caractère durable et non lucratif. Ces critères de non-lucrativité et d'intérêt général confèrent aux fondations le statut d'entreprises d'économie sociale. En ce sens, les fondations constituent, avec les associations, les mutuelles et les coopératives, la quatrième grande famille de l'économie sociale.

Elles ont, en revanche, des systèmes de gouvernance qui les différencient de l'économie sociale puisque leurs instances dirigeantes ne sont pas forcément élues par leurs membres ou contributeurs.

Les fondations captent des dons ou donations provenant de personnes privées ou d'entreprises à hauteur de près de 2 milliards d'euros par an, ce qui leur permet d'intervenir dans des domaines variés tels que la santé, l'action sociale, la culture ou la protection de l'environnement.

Elles peuvent prendre trois formes : les fondations reconnues d'utilité publique, les fondations d'entreprise et les fondations abritées.

Depuis 2006/2007, d'autres formes de fondations sont reconnues : les fondations de coopération scientifique, les fondations universitaires, les fondations partenariales et les fonds de dotation (2008).

Exemple : la Fondation de France, la Fondation MACIF, la Fondation crédit coopératif, l'Institut Pasteur.

**Le périmètre de l'économie sociale** a été établi en partenariat avec les CRES (Chambres régionales de l'économie sociale) via la DIIESES (Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale). Il est constitué d'un ensemble de catégories juridiques dont sont exclues certaines activités définies par le code APE de l'établissement : administrations publiques, organisations patronales et consulaires, syndicats de salariés, organisations politiques ou religieuses.

**Le champ de l'étude** se limite aux établissements ayant employé au moins un salarié au cours des années 2004-2007 (hors agriculture), ceux-ci étant obligatoirement inscrits au répertoire Sirene. Les associations qui n'emploient pas de salariés n'ont pas d'obligation de s'inscrire dans le répertoire. Les mises à jour du répertoire sont de qualité incertaine compte tenu du faible nombre de déclarations de disparition des associations inscrites.



## Liste des catégories juridiques incluses dans le champ de l'économie sociale

CJ	Libellé de la catégorie juridique (CJ)	CJ	Libellé de la catégorie juridique (CJ)
5191	société de caution mutuelle	5652	SA coopérative de commerçants détaillants à directoire
5192	société coopérative de banque populaire	5653	SA coopérative artisanale à directoire
5193	caisse de crédit maritime mutuel	5654	SA coopérative (d'intérêt) maritime à directoire
5194	caisse (fédérale) de crédit mutuel	5655	SA coopérative de transport à directoire
5195	association coopérative inscrite (droit local Alsace Moselle)	5658	SA coopérative de production(SCOP) à directoire
5196	caisse d'épargne et de prévoyance à forme coopérative	5659	SA union de sociétés coopératives à directoire
5203	Société en nom collectif coopérative	5660	autre SA coopérative à directoire
5307	Société en commandite simple coopérative	5699	autre SA à directoire (croisement avec APE : 651E (Caisses d'Epargne))
5309	Société en commandite par actions coopérative	6100	Caisse d'Epargne et de Prévoyance
5432	SARL d'intérêt collectif agricole (SICA)	6316	coopérative d'utilisation du matér. agric. en commun (CUMA)
5443	SARL coopérative de construction	6317	société coopérative agricole
5451	SARL coopérative de consommation	6318	union de sociétés de coopérative agricole
5453	SARL coopérative artisanale	6411	société d'assurance mutuelle
5454	SARL coopérative d'intérêt maritime	6532	société civile d'intérêt collectif agricole (SICA)
5455	SARL coopérative de transport	6543	société civile coopérative de construction
5458	SARL coopérative de production(SCOP)	6551	société civile coopérative de consommation
5459	SARL union de sociétés coopératives	6554	société civile coopérative (d'intérêt) maritime
5460	autre SARL coopérative	6558	société civile coopérative entre médecins
5505	SA à participation ouvrière à conseil d'administration	6560	autre société civile coopérative
5532	SA mixte d'intérêt collectif agricole (SICA) à CA	6595	caisse (locale) de crédit mutuel
5543	SA coopérative de construction à conseil d'administration	6596	caisse de crédit agricole mutuel
5547	SA coopérative de production de HLM à CA	8140	mutualité sociale agricole
5551	SA coopérative de consommation à conseil d'administration	8210	mutuelle
5552	SA coopérative de commerçants détaillants à CA	8250	assurance mutuelle agricole
5553	SA coopérative artisanale à conseil d'administration	8290	autre organisme mutualiste
5554	SA coopérative (d'intérêt) maritime à conseil d'administration	9210	association non déclarée
5555	SA coopérative de transports à conseil d'administration	9220	association déclarée
5558	SA coopérative de production (SCOP) à CA	9221	association d'insertion par l'économique
5559	SA union de sociétés coopératives à CA	9222	association intermédiaire
5560	autre SA coopérative à conseil d'administration	9223	groupement d'employeurs
5605	SA à participation ouvrière à directoire	9230	association reconnue d'utilité publique
5632	SA d'intérêt collectif agricole (SICA)	9260	association de droit local
5643	SA coopérative de construction à directoire	9300	fondations
5647	SA de production de HLM anonyme à directoire		
5651	SA coopérative de consommation à directoire		

## Les sources

- **CLAP 2004-2007** (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations. Seuls sont comptabilisés les postes « non annexes », c'est-à-dire d'une durée ou d'un niveau de rémunération suffisants. Les organisations sans salarié ne sont pas tenues de se déclarer dans un Centre de Formalités des Entreprises, elles sont ainsi mal connues du répertoire sirène. **C'est pourquoi le champ se limite aux établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année 2007 (hors agriculture), ceux-ci étant obligatoirement inscrits au répertoire sirène.**

- **DADS 2004-2007** (Déclaration annuelle de données sociales) est une formalité administrative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Sont exploités les postes annexes et non annexes. Dans l'étude, le champ des DADS retenu couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents de l'Etat, de l'agriculture, des services domestiques et des activités extraterritoriales.

## Bibliographie

« L'économie sociale et solidaire au service d'un développement durable, des clefs pour les collectivités territoriales », Arene Ile-de-France - L'Atelier, à paraître en novembre 2010.

**Bouffin S., Eldin B., James N.** : « L'économie sociale "aux services" de la population francilienne », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 338, juin 2010.

**Vercamer F.** - Député du Nord - Parlementaire en mission. Rapport sur l'économie sociale et solidaire : « L'économie sociale et solidaire, entreprendre autrement pour la croissance de l'emploi », avril 2010.

« L'économie sociale et solidaire - Panorama & Enjeux en Provence-Alpes-Côte d'Azur », Edition 2010, CRESS PACA, janvier 2010.

**Volmers G.** : « Economie sociale : bien implantée en Lorraine, très associative et portée par les services à la personne », *Insee Economie Lorraine*, n° 193, décembre 2009.

« Atlas de l'économie sociale et solidaire en France et dans les régions », Edition 2009, CNCRES (Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale), novembre 2009.

« L'année de l'économie sociale et solidaire 2010 - Une alternative à redécouvrir en temps de crise », sous la direction de J.-F. Draperi, Edition Dunod, novembre 2009.

**Goyaux N.** : « Les éducateurs de jeunes enfants en Ile-de-France - Etats des lieux : l'offre d'accueil de la petite enfance, la formation, l'insertion et l'emploi », Oref Ile-de-France, juillet 2009.

**Bouin B.** : « L'économie sociale en Poitou-Charentes : forte présence, avec des emplois hétérogènes », *Décimal Insee Poitou-Charentes*, n° 291, avril 2009.

**Bollier C., Jean P.** : « L'économie sociale : une économie de services et de proximité », *Le quatre pages Insee Aquitaine*, n° 183, mars 2009.

**Gaudron G.** : « L'économie sociale emploie un salarié sur dix en 2006 », *Insee première*, n° 1224, février 2009.

**Dejoie-Larnaudi A., Rigollot S.** : « L'économie sociale de Champagne-Ardenne : une présence dans tous les territoires, mais plus ancrée dans l'urbain », *Insee Flash*, n° 95, novembre 2008.

« Vivre autrement », le guide pratique de l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France, *Alternatives Economiques* en partenariat avec le Conseil régional, la Mairie de Paris et l'Atelier, juin 2008.

**Avisse L., Bouscasse M.** : « L'économie sociale : près d'un emploi salarié sur dix en Picardie », *Insee Picardie Analyses*, n° 26, mai 2008.

**Tchernonog V.** : « Les associations en France - Poids, profils et évolutions », Fondation Crédit Coopératif/ADDES, 31 pages, novembre 2007.

**Narcy M.**, Université de Paris Est Créteil, Laboratoire Erudite et CEE : « La motivation intrinsèque des salariés, une comparaison entre le secteur associatif et le secteur privé », Thèse de doctorat, janvier 2007.

« L'économie sociale de A à Z », *Alternatives Economiques*, n° 22, janvier 2006.

**Baranger B.** avec la collaboration de **Beaufils F., Gomel B., Mallard J.-C.** : « Regards sur... l'économie sociale et solidaire », Insee Ile-de-France, mai 2004.



# L'économie sociale et solidaire...



## ... en Ile-de-France...

L'économie sociale emploie 374 000 salariés fin 2007. L'Ile-de-France est ainsi la première région de France en nombre d'emplois. Cependant, le poids de l'économie sociale dans l'emploi régional reste faible (7 % des emplois salariés). Plus de la moitié des salariés franciliens de l'économie sociale travaillent dans le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. Les associations constituent le principal employeur de l'économie sociale. Elles emploient une majorité de femmes et les salariés de plus de 45 ans y sont plus présents. Les emplois à temps partiel sont fréquents, notamment dans le sport, la culture et les loisirs.

Pour en savoir plus, découvrez l'étude de l'Insee Ile-de-France réalisée en partenariat avec la **Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)** et **L'Atelier** - Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire.

### L'économie sociale « aux services » de la population francilienne

Insee Ile-de-France à la page n° 338 - Juin 2010

A retrouver sur [www.insee.fr/ile-de-france](http://www.insee.fr/ile-de-france)

